Chroniques et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **51 (1906)**

Heft 5

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Un cinquantenaire. — Le nouveau règlement d'artillerie. — L'enseignement aux écoles centrales.

Avec la présente livraison, la *Revue militaire suisse* entre dans le second demi-siècle de son existence. C'est, en effet, le 10 mai 1856 que sortit de presse son premier numéro.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de reproduire *l'avis* par lequel *La Rédaction* de la nouvelle publication annonça ses intentions à ses futurs lecteurs.

AVIS

Depuis plusieurs années il est question de la fondation d'une feuille militaire dans la Suisse française, servant d'organe et de lien aux officiers des cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais et partie de Berne. Aujourd'hui que la vie militaire a pris en Suisse un nouvel essor, soit par les évéments extérieurs, soit par les réformes intérieures, le besoin d'un tel organe se fait sentir plus vivement encore. En conséquence la section neuchâteloise a, l'année dernière, fait une démarche auprès des officiers de son canton et des autres sections françaises pour la fondation d'un journal à Neuchâtel. Un Comité de trois membres avait été institué pour recueillir des souscriptions. Mais la mise à exécution de ce projet a été ajournée. Dans sa dernière réunion à Liestall, le 6 août 1855, la société militaire fédérale a pris une décision tendant à favoriser la fondation d'une feuille militaire suisse en français et a voté dans ce but un subside de 550 fr. sur le même pied que pour la feuille allemande. C'est pour répondre à ces vœux exprimés de divers côtés que nous entreprenons la présente publication, en espérant le concours de toutes les personnes qui s'intéressent au développement de la vie militaire en Suisse, et en comptant, entre autres, sur l'appui de nos frères d'armes des différents corps d'officiers.

Sous le rapport du développement des connaissances militaires, il faut reconnaître que la Suisse française n'a pas le lien, l'unité d'action qui se rencontre dans la Suisse allemande, ce qui tient peut-être à ce que celle-ci possède depuis longtemps un organe plein de zèle et d'intérêt dans la *Schweizerische Militär Zeitung*, qui paraît à Bâle sous la direction de M. le major Wieland. De diverses parts on a souvent regretté que d'excellents articles publiés par ce journal aient été perdus pour la Suisse française. Aussi notre intention est-elle de donner la traduction des publications les plus intéressantes de cette feuille; mais nous pensons que des produits du crû, émanant d'officiers de la Suisse française n'en auront pas moins de valeur. Nous recevrons

donc avec reconnaissance toutes les communications qu'on voudra bien nous faire.

Nous nous efforcerons de vouer une égale attention, pour autant que cela nous sera possible, aux différentes branches du militaire et de ne négliger aucun des éléments divers qui le composent. Enfin nous demandons de l'indulgence à nos frères d'armes si notre publication ne répond pas à leur attente au point de vue littéraire et scientifique.

La rédaction n'a ni la prétention de se poser en autorité scientifique, ni l'intention de faire une entreprise de spéculation. La *Revue militaire,* recherchant un but d'utilité publique avant tout, désire être l'organe des officiers de la Suisse française et un moyen d'instruction mutuelle pour eux ; en conséquence elle sera essentiellement ce que l'appui et le concours des officiers la feront; ses mérites seront en raison directe de l'intérêt qu'on lui portera.

LA RÉDACTION.

L'auteur de cet avis anonyme était le capitaine fédéral Ferdinand Lecomte, lequel, conseillé et encouragé par deux noms célèbres dans nos annales militaires suisses, le général Jomini et le général Dufour, se mit résolument à la tâche et, bientôt, avec succès. Fondateur de la *Revue militaire suisss* il fut, pendant les premières années, son directeur et son rédacteur unique, supportant à lui seul tout le poids de la tâche.

La *Revue militaire suisse*, pendant cette première période, paraît deux fois par mois, à raison d'une feuille d'impression de 16 pages par livraison. Mais dès les premières années des suppléments accompagnèrent les livraisons à intervalles irréguliers, et portèrent à 440 pages environ les volumes annuels. C'est ainsi qu'en 1856 déjà, et l'année suivante en 1857, ces suppléments traitent de la *Campagne de 1799, en Suisse et en Allemagne*, et publient une étude biographique du *Général Reynier*.

Dès 1859, les premières des publications militaires qui devaient faire la réputation de Ferdinand Lecomte composent les suppléments de la *Revue : La campagne d'Italie en 1859, L'Italie en 1860* (vol. de 1860 et 1861), *La guerre des Etats-Unis d'Amérique* (vol. de 1862 et 1863), *La guerre du Danemark en 1864* (vol. de 1864 et 1865).

En septembre 1859, avait paru la première illustration sur planche hors texte : un canon rayé *le Vincent* pris par les Autrichiens aux Français à Magenta. *Le Vincent* portait la date de *Douay 11 septembre 1858*. La planche nous montre un croquis en profil du canon, un croquis de face de la bouche, un croquis du projectile debout, une coupe verticale par le milieu du même projectile, sans la fusée, un croquis de la fusée, une coupe verticale par le milieu de la fusée.

Cette question des canons rayés était aussi nouvelle et actuelle pour la *Revue militaire suisse* de 1859 que le fût celle des canons à tir rapide pour la *Revue militaire suisse* des années 1898 et suivantes. Elle y avait été introduite par le petit article suivant, reproduit du *Journal de Genève* et au-

quel, par l'effet du contraste, les conditions actuelles du matériel de l'artillerie donnent une saveur particulière :

Voici quelques détails précis sur les canons rayés dont on parle tant, et sur lesquels on possède peu de renseignements :

Les pièces d'artillerie sont intérieurement rayées comme les carabines de précision.

Les calibres sont désormais réduits à deux : calibre de 12 ou de siège; calibre de 4 ou de campagne, sans parler des calibres de marine ni des mortiers à bombes, lesquels sont maintenus.

Le boulet plein est entièrement supprimé. Il n'y a plus que des projectiles creux.

Ces projectiles sont à double effet. Ils frappent comme boulet plein et éclatent comme l'obus.

Leur forme est conique. Ils sont munis d'ailettes de plomb qui s'engagent dans les rayures de la pièce et donnent au tir une précision jusqu'alors inconnue.

La pièce de 12, destinée aux opérations de siège, remplace avec avantage les calibres monstrueux qui sont défectueux et témoignent de l'enfance de l'art.

La pièce de 12 rayée remplace plus particulièrement la pièce de 24, qui est le calibre classiquement usité pour ouvrir la brèche. Voici avec quel avantage :

Contre un massif de la plus forte maçonnerie, on a braqué une batterie de 24 (ancien) à la distance de 35 mètres, qui est celle à laquelle on ouvre le feu de brèche contre un rempart. Un second massif de maçonnerie, parfaitement semblable au premier, a été battu en brèche par une batterie de 12 (nouveau), mais à la distance de 70 mètres

Or, il a fallu à l'artillerie rayée moitié moins de coups pour ouvrir la brèche qu'à l'artillerie ancienne, et cela à une distance double.

Les projectiles pénétraient dans l'épaisseur du bloc de pierre et de ciment à une profondeur de 80 centimètres, et faisaient explosion en ouvrant d'énormes entonnoirs.

Pour déployer cette terrible puissance de projection, il ne faut à la pièce rayée qu'une charge de poudre de 1200 grammes. La pièce de 24 brûle 8 kilog. de poudre à chaque coup.

Les avantages que présente la pièce de 4 ou de campagne sont encore plus remarquables.

Cette pièce est si petite qu'on pourrait l'appeler la carabine d'artillerie. Elle pèse moins de 300 kilog., et six canonniers peuvent la transporter sans peine sur leurs épaules dans un pas difficile.

Elle n'emploie à chaque coup que 500 grammes de poudre et lance son boulet à une lieue kilométrique.

Sa précision est telle qu'à la distance de 3600 mètres elle atteint facilement un homme à cheval. A cette distance, elle anéantirait un corps de cavalerie.

La force d'explosion d'un boulet creux est terrible. Pour en concevoir la mesure, on n'a qu'à se rappeler la catastrophe déplorable qui a mis fin aux jours du général Ardent. Cet officier fut, on s'en souvient, atteint par un éclat de projectile qui le frappa à la tempe au moment où il regardait à travers une fente presque linéaire pratiquée dans une épaisse muraille. Le boulet-obus

éclatait à 60 mètres au moins et l'éclat ou plutôt la parcelle qui frappa le général était d'une exiguité excessive. Cependant le crâne de la victime fut circulairement brisé dans tout son pourtour, et la mort immédiate.

La charge et la manœuvre de la nouvelle artillerie sont tout ce qu'il y a de plus simple et de plus rapide.

Toutes les pièces du nouveau système se chargent par la bouche. On a entièrement renoncé à charger par la culasse; après de nombreux essais qui ont démontré surabondamment que ce procédé est plein d'inconvénients et de dangers que n'atténuent pas de médiocres avantages. Les Anglais et les Américains, au contraire, poursuivent leurs perfectionnements dans cette voie.

En 1865, la *Revue militaire suisse* subit un premier changement. Dorénavant, les suppléments à intervalles irréguliers seront remplacés par un supplément périodique sous le titre : *Revue des armes spéciales.* La *Revue* deviendra ainsi un volume de 550 à 600 pages. En outre, au lieu d'un directeur unique, elle aura à sa tête un comité de rédaction. Il sera composé dès le 1er janvier 1865, de MM. F. Lecomte, lieutenant-colonel fédéral; E. Cuénod, capitaine fédéral du génie et E. Ruchonnet, capitaine fédéral d'artillerie.

Les motifs de cette transformation sont exposés dans la dernière livraison de 1864. Le lieutenant-colonel Lecomte a éprouvé quelques déboires dans le cours de sa direction; le travail est considérable pour un homme qui ne peut s'y livrer qu'à côté de ses occupations professionnelles déjà absorbantes, et il espérait trouver, chez ses camarades, un appui plus effectif que celui qu'ils lui ont accordé. Il s'en est expliqué très franchement. Après avoir rappelé le programme de la *Revue,* il écrit :

Beaucoup de nos camarades, nous le savons assez, ont l'intention de remplir leur part de ce programme. Nous savons même qu'il y a parfois de leur part commencement d'exécution; mais peu, hélas! veulent bien tenir la plume jusqu'au bout, et, à l'exception de quelques-uns, toujours les mêmes mais toujours zélés, nous ne rencontrons pas le concours efficace que nous avions espéré dans l'origine. On nous dit, pour nous consoler, qu'on a confiance en nous : nous préférerions qu'il y eût défiance, mais discussion.

Que de plaintes ne serions-nous pas en droit d'élever!

Des officiers nous avaient promis plusieurs traductions d'excellents articles de la *Schweizerische Militär Zeitung*, traductions qu'il nous était matériellement impossible de faire nous-mêmes. Ils ne nous les ont jamais envoyées, et ils nous ont même gardé, si non égaré, nos originaux. Nous prenons la liberté de leur en rafraîchir ici la mémoire.

Des officiers mettent en circulation des motions, des adresses, des pétitions imprimées, et ils négligent de nous faire part d'un exemplaire. Nous espérons que MM. les promoteurs de la pétition d'Aigle et M. le colonel Ziegler voudront bien ne pas marcher sur ces traces.

Le bureau fédéral d'artillerie se livre depuis assez longtemps à des expériences de canons rayés, pour lesquelles la Confédération met généreusement à sa disposition de forts crédits et de nombreux aides. Toutefois nous n'avons jamais eu l'honneur d'être favorisé de communications sur les résultats des

essais; celles-ci auraient cependant vivement intéressé non seulement nos artilleurs, mais les officiers de toutes armes. Nous espérons qu'il suffira de cette mention pour que les travaux du dit bureau cessent d'être un mystère à la Suisse française, et nous espérons en particulier qu'ils ne deviendront l'objet d'aucun monopole.

Même les secrétaires de la Société militaire fédérale et ceux de diverses sections qui, à teneur des statuts, devraient nous envoyer leurs circulaires, annonces, etc., oui, même ceux de qui nous relevons, ceux-là nous oublient. Aujourd'hui, 14 décembre, nous n'avons pas encore reçu, malgré nos réclamations, les procès-verbaux de la réunion générale du 22 août écoulé!

Enfin espérons que l'année 1865 verra s'augmenter le nombre de nos collaborateurs. Deux officiers montrent le bon exemple en s'associant à la rédaction courante de la *Revue* pour y représenter le génie et l'artillerie.

Ces premiers collaborateurs réguliers de Ferdinand Lecomte le secondèrent, le capitaine Cuénod jusqu'en 1868, date à laquelle il fut remplacé par le major du génie Jules Dumur; le capitaine E. Ruchonnet jusqu'en 1873, où le capitaine d'artillerie Curchod-Verdeil prit sa succession.

Les mutations furent d'ailleurs assez fréquentes pendant cette seconde période de l'activité de la *Revue militaire suisse*. On en jugera par la liste de ses rédacteurs que nous donnerons plus loin.

Quant aux collaborateurs d'occasion, il est difficile d'en dresser une énumération. Les articles paraissent sans noms d'auteurs. Ici et là, quelques signatures seulement, et non les moindres : le général Dufour, le général de Gingins, le colonel C. Borgeaud, le major du génie Moschel. Nous trouvons aussi, en 1869, un *Passage des Alpes par Annibal*, par M. Ed. Secretan, qui en était sans doute à ses débuts comme écrivain militaire. Cette même année parurent, après reproduction de la brochure de Sainte-Beuve sur Jomini, les observations en réponse du colonel Lecomte [1].

En 1882, nouvelle transformation ; dorénavant la *Revue militaire suisse* ne paraîtra plus qu'une fois par mois. La *Revue des armes spéciales* disparaît En revanche, les fascicules mensuels seront de 48 pages.

Aucune indication ne fournit les motifs de cette résolution, mais on peut, semble-t-il, les déduire du contenu des volumes des années précédentes.

Cette époque, en effet, ne fut pas une des plus productives de notre *Revue*. Non seulement la matière diminue, mais la qualité laisse souvent à désirer. Les travaux originaux sont moins nombreux; les reproductions de petites nouvelles et d'actes officiels d'un intérêt accessoire se multiplient, copie toute prête, qui remplit les fascicules sans efforts. Le comité de rédaction subit d'autre part de nombreuses mutations, jusqu'à ce qu'en 1880 les volumes eux-mêmes deviennent anonymes. La couverture ne mentionne plus les noms des rédacteurs. C'est ailleurs, dans des archives administratives, que nous avons pu retrouver leur liste.

[1] Ces pages ont conservé toute leur valeur.

Il nous semble résulter de ces faits que la besogne exigée par une publication bi-mensuelle était devenue trop assujettissante et qu'en espaçant les fascicules d'un mois, le nouveau comité espérait aussi espacer ses journées de travail. Le colonel F. Lecomte était toujours l'âme de la publication; mais ses autres occupations étaient devenues plus absorbantes : à la fois commandant de division comme milicien et chancelier de l'Etat de Vaud comme profession, il fallait toute son extraordinaire facilité de travail pour trouver encore des loisirs à consacrer à la *Revue*.

La période d'activité qui suivit la réorganisation de 1882 dura jusqu'en 1896, époque à partir de laquelle une série de transformations firent de la *Revue militaire suisse* ce qu'elle est aujourd'hui : l'article signé qui favorise les échanges de vues, remplaça la rédaction anonyme; l'illustration accompagna le texte; les chroniques de l'étranger s'ajoutèrent aux articles de fonds; enfin, de trois feuilles d'impression, les livraisons furent portées à cinq à six feuilles. Mais c'est là de l'histoire contemporaine.

Les derniers articles du colonel Lecomte furent des articles nécrologiques, hommages d'affection rendus à des frères d'armes, car la génération à laquelle il appartenait s'éclaircissait depuis longtemps chaque année un peu. Il dit ainsi le dernier adieu au duc d'Aumale, au colonel Emile Rothpletz, au colonel-brigadier Paul Grand; jusqu'à ce que lui-même, trouvant dans la tombe le repos de ses longs travaux, reçut au cours de décembre 1899 l'adieu du journal qu'il avait fondé et auquel il avait consacré, pendant quarante-trois ans, une si large part de son activité.

Nous croyons bien faire en complétant ce résumé de l'histoire de la *Revue militaire suisse* en publiant la liste de ses rédacteurs pendant son premier demi-siècle avec leur grade au moment de leur nomination :

Capitaine fédéral Ferdinand Lecomte, 1856-1899. — Capitaine du génie E. Cuénod, 1865-1867. Capitaine d'artillerie E. Ruchonnet, 1865-1872. — Capitaine du génie Jules Dumur, 1868-1870. — Major du génie V. Burnier, 1871. — Capitaine de cavalerie C. Boiceau, 1872-1873. — Capitaine d'artillerie E. Curchod-Verdeil, 1874-1879. — Capitaine d'artillerie A. van Muyden, 1873-1877. — Premier-lieutenant d'artillerie de position Guiguer de Prangins, 1878-1880. — Lieut. de carabiniers Dumur, 1877. — Lieutenant d'infanterie M. Ruchet, 1879-1880. — Premier-lieutenant d'artillerie G. Rochat 1881-1882. — Capitaine d'administration F. Virieux, 1881-1885. — Premier-lieutenant d'infanterie B. Kräutler, 1884-1896. — Lieutenant d'infanterie F. Feyler, dès 1887. — Capitaine d'artillerie Hugues de Loës, 1893-1896. — Major d'artillerie Edouard Manuel, 1896-1902. — Lieutenant-colonel d'infanterie Nicolet, dès 1898. — Premier-lieutenant du génie, Henri Lecomte, dès 1901.

* * *

Quand le règlement d'exercice de l'infanterie actuellement en préparation aura été rédigé, la collection complète de nos principaux règlements tactiques aura été revisée. Nos lecteurs connaissent déjà le nouveau règlement de cavalerie, daté de 1904. Une édition nouvelle de l'Instruction pour les états-majors sortira incessament de presse, Instruction plus condensée que les éditions précédentes, et surtout rédigée sur un papier plus mince et en caractères typographiques moins espacés, ce qui réduit considérablement les dimensions du volume. Enfin, le règlement sur le service et l'instruction de l'artillerie de campagne a été mis en œuvre à l'occasion des cours dits « d'introduction » qui ont accompagné le réarmement des batteries.

A vrai dire, ce nouveau règlement ne doit pas être considéré comme une œuvre définitive. Une transformation des engins de combat aussi radicale que celle que vient de subir notre artillerie de campagne, ne permet pas de fixer d'emblée et sans réserve d'apprentissage les règles d'emploi de l'arme. C'est par une expérience plus ou moins longue et par une suite d'observations soutenues que l'on dégagera les principes nouveaux de l'utilisation du canon et que l'on s'affranchira de celles des traditions du passé qui ne répondent plus aux conditions nouvelles.

C'est toujours là que réside la difficulté principale, faire le partage de ce qu'il convient de rejeter des règles en vigueur et de ce qu'il est avantageux de conserver ; puis oublier les prescriptions devenues inutiles.

Un de nos collaborateurs exposera aux lecteurs de la *Revue militaire suisse* les principes du nouveau règlement. Cet exposé leur montrera en quoi ce dernier a rompu avec les règles jusqu'ici en usage, en quoi aussi il ne se conforme pas aux résolutions admises par l'artillerie française, qui, comme on sait, a pris l'avance dans l'étude et l'emploi du canon à tir rapide, et a tiré sans hésitation toutes les conséquences tactiques auxquelles conduit pour cet emploi la logique du raisonnement.

Un point est dores et déjà acquis sur lequel on n'attirera jamais trop l'attention des chefs des armes combattantes, plus particulièrement celle des officiers de l'infanterie et de l'artillerie : l'importance plus grande qu'à prise la camaraderie de combat, nous voulons dire l'unité d'action des deux armes. Infanterie et artillerie doivent travailler la main dans la main, l'une avec l'autre et l'une pour l'autre. L'artillerie surtout doit travailler avec et pour l'infanterie ; sa mission essentielle est de favoriser les efforts de celle-ci, de l'aider dans sa marche à la position ennemie, d'appuyer de son feu puissant le feu des fantassins, de briser l'obstacle qu'opposent aux mouvements et à toute autre action de ces derniers l'infanterie et l'artillerie adverses.

Dans son chapitre « du combat », le nouveau réglement insiste presque à chaque page sur cette nécessité ; il s'en inspire dans tout son exposé ; jamais il ne perd de vue ce principe dirigeant.

« L'action de l'arme principale, l'infanterie, décide le combat, écrit-il. Le feu de l'artillerie *accroît la force de combat de l'infanterie.* La puissance du tir de l'artillerie aux grandes portées *rend possible l'approche de l'infanterie aux distances où le feu du fusil devient efficace.* Elle oblige l'adversaire à se déployer de bonne heure, rend difficile l'attaque de l'infanterie ennemie, gagne le temps nécessaire à notre propre déploiement. En combattant l'artillerie adverse, elle l'empêche de soutenir son infanterie et *de diriger son feu contre la nôtre.* L'efficacité du feu de l'artillerie procure à nos troupes des points d'appui et permet *de disposer plus librement de la puissance du feu de l'infanterie.*

« *L'action de l'artillerie doit, par suite, s'exercer en liaison constante avec celle de l'infanterie.*

» Plus loin, le réglement dit encore, en soulignant la fin du paragraphe (c'est nous qui avons souligné les passages précédents) :

» Le but du combat et la situation tactique, la praticabilité du terrain pour l'artillerie sur le champ de bataille et dans le rayon des mouvements de troupes, peuvent amener à subordonner momentanément l'action de l'infanterie aux conditions d'emploi de l'artillerie ; *mais le but en vue duquel on a donné de l'artillerie aux troupes, le but de l'emploi de cet arme est toujours d'appuyer par son feu l'infanterie dès le début jusqu'à la fin du combat, de mettre en jeu toute sa puissance pour que l'infanterie arrive à gagner la supériorité du feu et la conserve.* »

Cette idée est reprise enfin, au paragraphe suivant, à propos du mode et de la forme de l'emploi de l'artillerie : *le but réel,* qu'il ne faut jamais perdre de vue, reste toujours le même : « L'artillerie doit à tout instant être prête, en mettant en jeu toute sa force, toutes les pièces disponibles, à appuyer l'infanterie et à éteindre le feu ennemi. »

Pour que cette action concordante des deux armes soit possible, il faut naturellement que le commandant supérieur tienne continuellement les chefs de l'artillerie au courant de ses intentions et des ordres qu'il donne, aussi bien que de la situation générale résultant des renseignements qu'il obtient sur l'ennemi et des ordres qu'il peut avoir lui-même reçus. Mais, même s'il s'acquitte mal de ce devoir, la responsabilité des chefs de l'artillerie n'en est pas amoindrie : « Le défaut d'ordre, dit le règlement, ne disculpe jamais une artillerie inactive ou qui néglige de soutenir l'infanterie. Les mesures prises sous la propre initiative de l'artillerie doivent être portées à la connaissance du commandant des troupes. »

Il n'est pas du cadre de cette chronique d'entrer dans le détail de cette question et d'exposer les moyens mis en œuvre par le réglement pour obtenir l'union des deux armes. Nous ne voulons pas empiéter sur le terrain réservé à notre collaborateur spécial. Notre intention est uniquement d'attirer l'attention de nos camarades de l'infanterie et de l'artillerie sur l'obligation

plus pressante aujourd'hui que jamais d'être au courant les uns et les autres des moyens d'action des deux armes. C'est une condition essentielle, indispensable de l'unité de vues qui doit présider au développement du combat. L'officier d'artillerie doit connaître les principes tactiques de l'infanterie, et de même, l'officier d'infanterie doit savoir les conditions dans lesquelles l'artillerie sera le mieux à même de lui fournir son concours.

Cette constatation nous amène à exprimer un regret : celui qu'au nombre des nouveaux règlements à l'étude il ne s'en trouve aucun qui pose les principes généraux du combat des quatre armes combattantes. Nos règlements nous fournissent des indications séparées sur le combat de l'infanterie, sur le combat de la cavalerie, sur le combat de l'artillerie, sur l'emploi technique des troupes du génie, mais aucun ne nous fournit d'indications sur ce qui est la règle, le combat tout court, c'est-à-dire l'action simultanée et concordante sur le même terrain et à la poursuite du même but, de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie. Une instruction de cette nature est d'une urgente nécessité, urgente non seulement parce que les plus récents progrès de l'armement en font mieux ressortir l'utilité, mais parce que la revision de notre organisation militaire, en réduisant le nombre et la durée totale des écoles centrales fera perdre à nos officiers une partie des occasions qui leur étaient offertes d'étudier l'union des armes sous la direction d'officiers de métier, donc mieux rompus à la routine de l'enseignement militaire que les officiers de troupe qui les remplaceront dans les futurs cours tactiques et d'opérations.

* * *

Si le nouveau système est adopté, l'école centrale IV qui vient d'être licenciée aura été la dernière.

L'école centrale IV, pour lieutenants-colonels de toutes armes, a été dès ses débuts l'objet de fréquentes critiques. A l'origine, elle durait six semaines ; c'était l'époque de l'instruction théorique des officiers poussée aussi loin que le permettaient nos conditions d'organisation. Pour des hommes de 40 à 50 ans, ces six semaines de retour à l'âge universitaire parurent bientôt trop longues ; le rendement ne pouvait répondre à l'effort. Il y a un temps pour tout, un temps où l'écolier sur les bancs de la classe ouvre son esprit aux suggestions du maître, et reçoit, pour la mûrir, quand l'expérience lui viendra, la semence intellectuelle que ce maître s'efforce de lui procurer. A cet âge-là conviennent les exposés théoriques, et les heures passées devant la planche noire ou sur le cahier où s'écrivent les notes ne paraissent point des heures perdues. Puis il y a un temps où l'homme mûr applique son esprit moins à l'acquisition de connaissances nouvelles qu'à l'application la plus utile des connaissances acquises. A cet âge-là conviennent moins les exposés de doctrines que la discussion de leur application, et pour l'of-

ficier, cette discussion doit revêtir de préférence la forme de cas concrets développés sur le terrain.

On réduisit donc à quatre semaines la durée de l'école centrale IV, mais on ne modifia pas suffisamment — quoiqu'on l'ait modifié beaucoup — le programme de l'enseignement. Certaines disciplines y sont encore trop théoriquement remémorées, car il ne s'agit, pour certaines d'entre elles, que de rafraîchir des souvenirs. Il en est ainsi, par exemple, de l'artillerie et du génie. Quelques reconnaissances du terrain, quelques études de positions, quelques applications de cas tactiques en rase campagne, serviraient plus immédiatement l'instruction des élèves-officiers que les théories les plus claires et les mieux développées. Consacrer six heures à l'étude du droit de la guerre, même remplies par l'exposé du professeur le plus savant et dont la parole est la plus captivante, ne paraît pas non plus d'une nécessité démontrée. Ce n'est pas cela qui nous fera gagner des batailles.

Les critiques émises contre l'école centrale IV et, à un moindre degré, contre l'école III, sont donc, à certains égards fondées. Cependant, nous ne verrons pas disparaître ces écoles sans regret, et nous nous demandons si l'école II prolongée et les cours tactiques et d'opérations, suppléeront en tous points à l'enseignement qu'elles procurent.

Le but de l'école IV est de former l'esprit de l'officier supérieur au maniement d'importantes unités, de le familiariser avec ce que l'on appelait dans la doctrine d'autrefois, la grande tactique, de lui apprendre aussi les principes de la conduite de la guerre et les exigences des opérations stratégiques. Il n'est pas mauvais que les officiers à qui doit être procuré cet enseignement-là bénéficient déjà de l'habitude d'un commandement plus élevé que celui d'une unité tactique tout à fait subalterne et d'une maturité d'esprit plus grande que celle de jeunes officiers dont beaucoup n'auront pas dépassé la trentaine.

Quant aux cours tactiques et d'opérations, ils n'auront pas toujours la précision de l'enseignement des écoles centrales, étant dirigés par des officiers qui ne font pas leur pain quotidien de l'étude de la tactique et de la stratégie comme doivent le faire les professionnels, et qui ne disposeront pas d'un entraînement aussi soutenu.

Nous ne doutons pas que plus d'un de nos camarades officiers de troupe, sentant par avance la haute responsabilité qui les attend, ne fassent ces temps-ci les réflexions que nous venons de formuler. Il est dores et déjà certain que quelque soit le grade que nous revêtions, nous serons tenus de consacrer à notre instruction militaire plus de temps et plus d'étude que sous l'empire de la loi actuelle. Sachons nous en convaincre et nous y préparer.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les travaux de la commission du réglement d'infanterie. — Mutations. — La méningite cérébro-spinale. — Notre nouveau canon et la presse française. — L'artillerie italienne. — La réorganisation du train. — Les articles du général Keim.

La Commission de révision du *Réglement de manœuvre de l'infanterie* a soumis le résultat de ses travaux à l'Empereur. On dispose maintenant, grâce à une publication du journal *der Tag*, de renseignements mieux fondés que ceux des agences dont il fallait se contenter auparavant.

La Commission au complet a été reçue par l'Empereur, au château de Berlin. La séance a duré cinq heures. Pour ses travaux, la Commission s'était répartie en quatre sous-commissions. La première, qui comprenait le lieutenant-général v.Uslar, le lieutenant-colonel v.Oswald, commandant de régiment et le major Bronsart v. Schellendorff qui a assisté à la guerre en Extrême-Orient du côté Japonais, a examiné l'ordre serré, première partie : « *Instruction individuelle et école de compagnie* ». L'étude de la deuxième sous-commission a porté sur l'ordre serré, deuxième partie : *Bataillon, Régiment, Brigade;* elle était formée du général d'infanterie v. Eichhorn (XVIIIe corps), du lieutenant-général comte Vitztum, divisionnaire saxon et du colonel v. Gündell, quartier-maître principal.

Le nouvel ordre dispersé a été l'objet des travaux de la troisième sous-commission composée du major-général v. Fasbender qui a commandé longtemps l'école de tir bavaroise, du colonel v. Lindenau, connu par son livre sur la guerre sud-africaine, et du lieutenant-colonel v. Förster, attaché à l'armée russe en Mandchourie. Le *Combat* a occupé la quatrième sous-commission présidée par le général v. Bülow ; ses autres membres sont le lieutenant-général v. Löwenfeld, divisionnaire, le major-général v. Below, quartier-maître principal, le colonel v. Deimling qui a commandé dans l'Afrique sud-occidentale, le lieutenant-colonel v. Lauenstein attaché à l'armée russe en 1904-1905. La Commission comptait en outre trois officiers qui ont accompagné les Japonais, les majors v. Etzel et Fhr. v. Stetten, et le capitaine Hoffmann et deux qui accompagnèrent l'armée russe, les majors v. Tettau et v. Runckel. Ces cinq officiers n'ont été attribué à aucune sous-commission.

Le major v. Tettau va publier sous peu les expériences qu'il a recueillies au cours de la guerre.

Les délibérations avaient commencé les premiers jours de l'année ; la réception par l'Empereur a eu lieu les premiers jours du mois d'avril. Le président de la Commission, le général d'infanterie v. Bock-und-Polach et les sous-commissions présentèrent leurs rapports à l'Empereur qui, en général, se

montra satisfait des propositions de la Commission, les compléta personnellement sur quelques points importants et ordonna la continuation des travaux. L'achèvement du projet complet fut obtenu au commencement de mai. La Commission a disposé du bataillon d'instruction et de l'école de tir de l'infanterie. Elle avait la liberté, en outre, de requérir des unités de troupes pour expérimenter ses propositions. On a fait appel fréquemment aux indications des officiers attachés aux armées belligérantes en Asie orientale aussi bien qu'à celles du colonel v. Deimling pour les faits intéressant l'Afrique sud-occidentale. L'Etat-major général avait mis à la disposition des Commissions tous les compte-rendus de ces officiers. Les plus importants règlements européens pour l'infanterie furent également consultés dans le détail, en premier lieu, celui de l'infanterie française de nouvelle date. Toute la littérature tactique a été l'objet d'une étude approfondie, principalement les publications des généraux v. Scherff, v. Boguslawski, Keim, des colonels v. d. Goltz et v. Lindenau, et de feu le major Kunz.

Le point de vue admis a été de conserver les excellents principes de la deuxième partie du règlement actuel « le combat ». A l'avenir le combat en ordre dispersé portera le nom de *ordre ouvert*; ce sera la forme principale de combat. Par la simplification de l'ordre serré il faut absolument gagner du temps pour favoriser l'instruction de l'ordre ouvert. Le groupement de la matière dans ce projet du combat doit tendre à plus de souplesse et à favoriser davantage l'instruction. Comme je l'ai dit à la fin de mon travail sur les manœuvres impériales de 1905, on veut tenir compte de l'effet considérablement augmenté du feu des fusils, des mitrailleuses, des canons spécialement des pièces à recul sur l'affût, ainsi que des perfectionnements de tous les moyens de guerre en général. Les anciennes formes de combat sont surannées; cela a été démontré sur les champs de bataille soit dans l'Afrique méridionale soit en Mandchourie. « L'armée qui fermerait les yeux à ces vérités verrait l'histoire passer sur elle à l'ordre du jour ». Je suis convaincu qu'avec le futur règlement de l'infanterie allemande notre armée ne sera pas de celles-là.

* * *

Il y a quelques jours un commandant de corps d'armée, le général d'infanterie v. Stœtzer est mort sous le harnais des suites d'une attaque d'apoplexie. Il avait été nommé, il y a trois ans, successeur du comte Hæseler, à la tête du XVIe corps d'armée à Metz, sur la recommandation de ce dernier. Dans la chronique de juin 1905, page 484, je vous ai donné des détails de sa carrière. Il avait été longtemps de l'état-major général et fut, de 1901 à 1903, gouverneur de Metz.

Son successeur est le commandant de la 8e division, lieutenant-général v. Prittwitz und Gaffron. Né en 1848, cet officier n'a que 57 ans. Comme lieu-

tenant dans l'infanterie, il participa avec distinction à la campagne de 1870-71. Il a rempli diverses fonctions à l'état-major général. Après avoir commandé un régiment et une brigade d'infanterie il fut nommé divisionnaire en 1901. Son successeur, le lieutenant-général Röhl sort de l'artillerie de campagne. Les informations des agences de correspondance relatives à la succession de Stœtzer, informations très fantaisistes, ont été complètement démenties par les faits, comme à l'ordinaire.

L'inspecteur général de l'Enseignement et de l'Education militaire, le général d'infanterie Charles v. Hugo qui est sorti de l'ancienne armée du Hanovre a demandé sa démission ; c'est lui qui a commandé une division d'infanterie aux manœuvres impériales de 1899; il fut plus tard gouverneur de la place forte d'Ulm et devint en 1903 inspecteur général. Il avait pris part à la bataille de Langensalza en 1866, contre les Prussiens, après quoi, incorporé dans notre armée, il accomplit de nombreuses actions d'éclat dans la guerre de 1870-71. Il a appartenu longtemps à l'état-major général. Son successeur est le lieutenant-général v. Pfuel, qui, né en 1849, a été d'abord docteur en droit. En 1870-71, il participa à la guerre contre la France, dans un régiment de hussards. Il prit part au siège de Paris et devint officier en avril 1871 ; en 1883, capitaine à l'état-major, il fut désigné comme attaché militaire à la légation en Espagne ; en 1885, il est adjudant personnel du prince Guillaume (Empereur actuel) ; en 1888, aide-de-camp du dit. Après avoir commandé les uhlans royaux à Hanovre, il fut nommé commandant d'une brigade de cavalerie, et, en 1903, de la 28e division à Karlsruhe. Le nouvel inspecteur de l'artillerie à pied, dont j'ai parlé dans la chronique de mars, le général d'artillerie v. Dulitz, né en 1847, entra dans l'artillerie de campagne ; lieutenant en 1868, il participa à la guerre de 1870-71 dans le régiment n° 9, spécialement aux combats autour de Metz et sur la Loire ; il fut décoré de la croix de fer. Pendant 11 ans il appartint à l'état-major, puis au ministère de la guerre, puis fut chef de l'état-major du VIIe corps d'armée. Il commanda un régiment et plusieurs brigades dans l'artillerie de campagne. Il fut ennobli en 1900. Depuis cette époque, il commandait la 5e division, à Francfort sur l'Oder.

Après avoir trié l'élite, pour ainsi dire, des officiers qui ont bénéficié des mutations d'avril, je m'adresse au gros qui a été presque innombrable. Un aussi grand nombre de mutations ne s'était pas vu depuis longtemps. Les démissions interessent six divisionnaires ou généraux occupant une position correspondante, dont un de la cavalerie, un de l'artillerie à pied, les autres de l'infanterie. Le lieutenant-général v. Mitzlaff avait été chef de l'institut d'équitation à Hanovre pendant 6 ans ; il a pris part aux guerres de 1866 et 1870, et a été blessé à Artenay.

Le lieutenant-général Roth, inspecteur de l'artillerie à pied, a été le plus ancien général de cette arme. Né en 1849, il est plus jeune que Dulitz. No-

nobstant, il n'a pas été jugé fait pour être le chef de son arme ; on lui a préféré un général tout à fait étranger à celle-ci. Roth a pris part également aux deux guerres et fut deux fois décoré ; à Beaumont, il reçut une grave blessure. Je passe sur les autres. Ont démissionné : 11 majors-généraux commandants de brigades ou dans des positions équivalentes, savoir : deux de la cavalerie, un de l'artillerie de campagne, le reste de l'infanterie ; 25 colonels, 11 lieutenants-colonels ; 33 majors ; 32 capitaines ; 14 lieutenants. Les promotions ont été très nombreuses également : 1 général d'artillerie ; 2 lieutenants-généraux ; 20 majors-généraux ; 41 colonels ; 86 lieutenants-colonels ; 7 majors ; 52 capitaines ; 75 lieutenants des deux classes. Le lieutenant général v. Festenberg-Pakisch est devenu chef de l'institut d'équitation. Je passe sur les noms des autres généraux, successeurs des démissionnaires, etc.

Dans l'armée bavaroise, le commandant du Ier corps d'armée, prince Arnulf, fils du prince-régent Luitpold, colonel-général, a donné sa démission pour raison de santé. Né en 1852, il entra au service en 1868 et participa à la campagne de 1870-71 dans l'état-major du général v. d. Tann. Il a pris part, en 1877-78, à la guerre d'Orient, au quartier général russe. En 1890, il a été nommé général-commandant, en 1903, promu colonel-général. Son successeur est le petit-fils du prince-régent, fils du prince Ludwig (héritier du trône), né en 1869, prince Rupprecht, qui commandait la 1re division à Munich. Lui succède à la tête de la division, le lieutenant-général Freiherr Kress v. Kressenstein, inspecteur de la cavalerie bavaroise, lui-même remplacé par le major-général Freiherr v. Gelbsattel.

* * *

Dans la chronique suisse de février, il est question d'une nouvelle épidémie : la méningite cérébro-spinale, signalée l'année dernière dans quelques villes d'Allemagne et qui a fait son apparition en Suisse. A ce qu'il paraît, les manœuvres et exercices de tir de l'infanterie de la Garde sur le champ de manœuvres de Döberitz, dont j'ai parlé dernièrement, ont été interrompues, d'ailleurs pendant peu de temps, par l'apparition de cette épidémie. Les troupes sont rentrées dans leurs garnisons, c'est du moins ce que raconte la *Correspondance de Spandau*.

Notre nouveau matériel *d'artillerie de campagne* est l'objet de la continuelle attention d'une certaine presse française. Il paraît que le personnel d'une batterie à cheval, à Saarburg, en Lorraine, a prouvé une grande ignorance et une grande imprudence en oubliant de verser de la glycérine dans le cylindre du frein, avant un tir réel. Naturellement, la bouche à feu fut projetée en arrière avec violence, le frein fut détruit et les blessés ne manquèrent pas. La fabrique d'Essen avait fait un jour des expériences avec un cylindre insuffisamment rempli, l'effet fut le même qu'à Saarburg

C'était longtemps avant 1900. On y vit un motif de se déclarer, par question préalable, contre le recul sur affût pour les pièces de campagne. Un correspondant de Metz a rapporté à un journal de Paris cet accident, qui du reste ne prouve rien contre notre matériel. La *Libre Parole* du 13 avril, sous le titre: « Le canon allemand », parle même de nombreux accidents et d'une enquête ordonnée par l'Empereur pour rechercher leurs causes.

On attribue cette information à un correspondant particulier de Berlin. D'après lui, la Commission aurait reconnu que la plupart des accidents ont été causés non seulement par la construction trop compliquée du nouveau canon, mais aussi par le fait que « le matériel de ces canons n'est pas neuf ». Ce sont les « canons transformés 96 N. A. » et leurs munitions qui ont été utilisés pour le nouveau canon à recul (?). Ce correspondant révèle sa complète ignorance de la question, en établissant une distinction entre le canon 96 N. A (Neuer Art) et le nouveau canon à recul; je suppose qu'il veut dire: recul sur l'affût! Notre canon à recul sur l'affût est précisément le canon 96 N. A. (nouveau modèle), ainsi que vous l'ont expliqué mes chroniques. Les munitions sont les mêmes que celles de l'ancien canon 96; l'affût est tout neuf et la bouche à feu ne diffère du type primitif que par la fermeture à *un* mouvement. Tout cela ne peut pas causer des accidents. Le seul accident dans cette affaire, est la bévue du correspondant de la *Libre Parole*.

Toutes les conclusions de ce journal sont édifiées sur une base extrêmement fragile, telle l'affirmation que la Commission aurait conseillé de ne continuer la fabrication du nouveau canon qu'avec un matériel entièrement neuf. Il suffit d'ajouter que le correspondant signe: Comte Zéryn. C'est ce même faiseur qui a écrit: *La débâcle de l'Allemagne dans la prochaine guerre*, parue sous le patronnage de Madame Adam. Je conviens que cette brochure renferme quelques vérités, de même que je crois à l'accident de Saarburg, mais dans l'un des cas comme dans l'autre, les conséquences que l'auteur tire des faits sont mal fondées et extrêmement outrées. La transformation des canons n'a pas non plus été rapide, comme je vous l'ai montré dans la chronique d'avril. Elle s'est même faite avec la « Gemüthlichkeit » propre à notre nationalité. Vous autres Suisses avez réarmé votre artillerie en trois ans avec un matériel entièrement neuf. Il nous a fallu trois ans pour doter un tiers de l'armée de première ligne d'un matériel transformé seulement, sans changement de la munition. Voilà la situation!

* * *

Pour compléter mon tableau de l'armement de diverses artilleries de campagne, publié dans la livraison de février, je vous donne quelques renseignements sur l'état de la question en Italie.

Des expériences comparatives d'un canon d'essai Krupp de 73 mm. et du

canon de 75 mm. ont démontré que la mobilité plus grande et la manœuvre plus aisée du premier ne racheteraient pas son infériorité balistique.

On s'est décidé en conséquence pour le calibre de 75 mm. seul, en même temps que pour la transformation des canons de 75 A. de 1900 à affût rigide en pièces à recul sur l'affût. La fabrication des nouvelles pièces et la transformation des anciennes aura lieu dans les ateliers de l'Etat. On utilisera au commencement l'industrie privée. Ainsi, une fois de plus, on a recouru à la maison Krupp pour un modèle du canon 75 neuf. On s'est convaincu que l'intelligence et le génie inventif des techniciens des arsenaux italiens ne suffisaient pas pour se tirer d'affaire avec les constructions nouvelles. Probablement aura-t-on renoncé du même coup à ces canons allégés de 70 mm., d'invention indigène pour l'artillerie à cheval et celle de montagne.

Il sera intéressant pour vous d'apprendre qu'une revue des Etats-Unis d'Amérique, le *Journal of the United States artillery*, published under Direction of the Artillery Board, janvier-février 1906, a traduit le tableau des artilleries en anglais, mais sans citer votre *Revue*. Vos renseignements ont été jugés de bonne prise. Mais on ne s'avise jamais de tout; la publication américaine est tardive, une grande partie des données numériques doivent être modifiées ensuite d'informations officielles parues dans des manuels récents et ensuite de changements de matériel. Je vous propose de publier un nouveau tableau dont je suis prêt à vous envoyer le texte le mois prochain [1].

Pour en revenir à l'artillerie italienne, on aurait découvert, s'il faut en croire nos journaux, de graves escroqueries dans l'administration de la marine. Les fournisseurs ont livré des pièces en fonte au lieu d'acier et l'on a laissé passer ces livraisons. Les commandes à la maison Krupp que le ministre Brin avait eu l'intention de faire jadis se heurtèrent à des oppositions intéressées. Quant à la fabrication du matériel de l'artillerie de campagne par les usines du royaume, on a peur chez nos industriels que la qualité ne laisse beaucoup à désirer. Vous savez que nous ne comptons plus avec confiance sur l'alliance avec l'Italie en cas d'une guerre contre la France. Le réarmement de l'artillerie de campagne exigera au moins quatre ou cinq ans. En conséquence, pendant cette période, la valeur de l'armée italienne sera pour nous essentiellement réduite; cependant une alliance conclue avec nos adversaires me paraît actuellement exclue.

* * *

Nous pensons à une réorganisation du train; il en a été question dans les délibérations de la Commission du budget. Les membres du Reichstag ne sont pas sans connaissance de cette question. « Il y a quelque chose de

[1] Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous avons accepté avec reconnaissance la proposition de notre compétent chroniqueur. (*Réd.*)

pourri en Danemark » dit Hamlet; de même en Allemagne. Il suffit de rappeler que depuis quatre ou cinq ans, pendant les manœuvres d'automne, huit corps d'armée doivent renoncer à leurs bataillons qui sont désorganisés pour fournir le personnel et les attelages des diverses colonnes des corps d'armée qui participent aux manœuvres impériales. Un bataillon a un effectif de 338 hommes ; pour leur instruction dans l'équitation, il ne dispose que de 190 chevaux, non compris les chevaux d'officiers. Ce chiffre devrait être augmenté d'un tiers.

La formation laisse aussi beaucoup à désirer ; il faudrait un régiment de deux bataillons à deux compagnies par corps d'armée. Pour cela, il suffirait d'une compagnie de plus, les bataillons actuels étant à trois compagnies. On parle aussi du service de deux ans au lieu de celui d'un an comme à présent. Les officiers devraient être un corps constitué, se recrutant dans l'arme. Actuellement, les officiers du train se recrutent très souvent parmi des officiers d'autres armes qui, quelquefois, n'appartiennent pas à l'élite de leur corps, tant s'en faut. La chronique scandaleuse du bataillon de Forbach l'a prouvé, il y a quelques années. Une séparation devrait être introduite dans la hiérarchie supérieure en tenant compte du point de vue tactique et du point de vue administratif. Les officiers supérieurs ne sortent jamais du train même Ce n'est là qu'une partie des défectuosités de l'organisation actuelle. Vous voyez par là combien est fondée ma citation de Shakespeare.

* * *

Le général Keim — cité dans la chronique d'août (page 624), alors qu'il était question de l'artillerie lourde en Allemagne et en France — a publié plusieurs articles fort instructifs et clairs dans la presse politique (le *Tag*). Il sont de nature à vous intéresser. Il parle entr'autres des questions militaires posées devant le Reichstag. Il s'arrête aux objets suivants : mauvais traitements envers les soldats, le duel, la loi des pensions en discussion, l'habillement et l'équipement du soldat qui, d'après lui, doit, en première ligne, procurer l'invisibilité du soldat sur le champ de bataille. A ce dernier propos, il morigène les députés qui ne veulent pas reconnaître l'urgence d'une solution de ce problème. Il est très intéressant de constater que cet officier d'un coup d'œil si large ne croit pas que dans l'Afrique du Sud ni en Mandchourie la guerre ait fourni des enseignements tactiques non escomptés pour l'essentiel par la science militaire. Il en est de même, dit-il, pour le chapitre de l'habillement.

Dans un autre article de fond, il parle de la Triple alliance qui, d'après lui, n'est qu'une question militaire. Elle a été créée pour faire perdre le goût d'une guerre à la Russie et à la France. Elle perd sa valeur aussitôt qu'une des trois puissances est en retard en matière militaire. Telle aujourd'hui l'Italie. Dans une guerre de la Triple alliance contre la France et l'An-

gleterre, l'Italie, par cas de force majeure, sera contrainte de rester l'arme au pied. Un troisième article, sous le titre : *Griff zuruck* (allusion à l'avertissement donné pour faire répéter un mouvement du maniement du fusil mal exécuté) développe l'opinion que notre politique extérieure pendant ces années dernières nous a conduits dans une impasse. On ne peut le révoquer en doute. Il nous faut chercher une issue à notre situation politique actuelle. Triste, mais vrai ! Encore une preuve de courage viril devant le trône de la part du général. Vous savez qu'il rédige les *Jahrbrücher*. Dans cette publication distinguée· il s'est vivement mis à l'œuvre en faveur du passage au recul sur l'affût dans l'artillerie de campagne.

Le général von Reichenau s'est lancé également sur l'océan de la politique ; il aborde un thème moins délicat : « L'antimilitarisme » sujet dont vous êtes déjà plus que rassasiés. Je passe donc outre.

En Afrique sud-occidentale, toujours le même jeu : Morenga, le chef intelligent et énergique des Hottentots, nous cause beaucoup de difficultés et de toujours nouvelles pertes en officiers et soldats. Quand en finira-t-on ? Il trouve toujours un refuge sur le territoire anglais.

Je dispose des procès-verbaux du *Berliner Chirurgischer Congress*, spécialement en ce qui concerne les blessures produites par les balles du fusil. Mais l'espace me manque pour aborder ce sujet que je laisse aux hommes du métier.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les brigades d'infanterie. — Le budget militaire et le nouveau ministre de la guerre. — Le fusil court et la bayonnette. — Le nouveau matériel d'artillerie. — Effectifs de l'artillerie.

Le Conseil de l'armée a approuvé, en février dernier, la formation de 44 brigades d'nfanterie volontaire qui absorberont à peu près tous les bataillons de volontaires actuels.

Chaque brigade sera commandée par un colonel, responsable de l'instruction et de l'administration et chargé de l'inspection des divers bataillons. Il portera le titre de colonel-commandant et sera, dans la règle, un officier de l'armée régulière en retraite ; exceptionnellement, on pourra prendre pour ce poste un officier en demi-solde ou un colonel de volontaires. Cet officier sera assisté d'un major de brigade permanent, choisi d'une manière analogue. La solde annuelle est fixée à 3,500 fr. pour le colonel et 2,500 fr. pour le major qui s'ajouteront à la solde de retraite ou à la demi-solde.

Les colonels commandant les brigades affectées à la défense des côtes

seront sous les ordres des commandants locaux de la défense des côtes, les autres dépendront des brigadiers-généraux commandant les districts régimentaires. Ils doivent être entrés en charge le 1er avril dernier.

Les 44 brigades engloberont 216 bataillons. 19 brigades, comprenant d'abord 93 bataillons, puis 97, sont destinées à la défense des côtes ; les 25 autres brigades, comprenant d'abord 123 bataillons, puis 119, resteront à l'intérieur du pays. Enfin, la nouvelle organisation n'embrigade pas les bataillons de volontaires des universités d'Oxford et Cambridge et du collège d'Eton, la compagnie de l'île de Man, les trois compagnies des îles Shetland, la compagnie de la Banque d'Angleterre, ni les cyclistes du Middlesex.

* * *

L'excellent juriste et le grand orateur qu'est le nouveau ministre de la guerre a obtenu un légitime succès lorsqu'il a présenté à la Chambre des communes le budget militaire de l'exercice 1906-07. C'était la première fois qu'un ministre de la guerre exposait avec une pareille lucidité les relations économiques entre la politique et les dépenses militaires. Il a dit à la Chambre que, s'il ne pouvait pas lui faire le plaisir de lui annoncer que les dépenses de l'armée n'étaient pas considérables, elle trouverait peut-être une consolation en songeant qu'il en était ainsi un peu partout. Les dépenses de l'armée allemande ont augmenté dans les onze dernières années d'environ 25 % et s'élèvent aujourd'hui à 31 millions de livres sterling, tandis que celles de l'armée anglaise se montent à 30 millions seulement. Les Français dépensent annuellement environ 29 millions de livres et les Etats-Unis, dont l'armée régulière ne compte que 60,000 hommes, 23 millions de livres.

Dès son entrée en fonctions, M. Haldane a immédiatement cherché à réaliser des économies en supprimant ce qui était superflu. Il a constaté que les ouvrages destinés à la défense de Londres étaient absolument sans valeur et ne servaient qu'à dépenser de l'argent. Sur les côtes, divers points sont défendus par des forts dont l'utilité ne se justifie pas ; 300 de ces forts disparaîtront aussitôt que possible. St-Hélène a une garnison de 100 hommes pour défendre 500 tonnes de charbon ; cette garnison coûte 10 à 12,000 livres par an et n'est pas même en état de faire son service. C'est une dépense à supprimer, comme d'autres du même genre ; les îles appartenant à la Grande-Bretagne seront désormais défendues par la flotte.

Quant à l'organisation de l'armée, M. Haldane ne précise pas encore ; il annonce seulement qu'il s'est donné pour tâche de préparer un projet d'organisation d'une armée vraiment nationale, peu nombreuse et, par conséquent, peu coûteuse en temps de paix, mais pouvant être rapidement renforcée en cas de guerre. Il estime que le service militaire obligatoire n'est pas admissible en Angleterre ; il faut en rester aux enrôlements

volontaires mais en vouant tous ses efforts à populariser le service dans toutes les classes de la nation. Il recommande la création de sections militaires régionales que l'on pourrait comparer aux cours d'instruction militaire préparatoire tant discutés en Suisse, et ne dépendant pas du ministère de la guerre. « Je serais heureux de voir, s'écrie-t-il, davantage de jeunes gens consentir spontanément à se faire initier en temps de paix aux éléments de l'instruction militaire. Je ne vois pas pourquoi notre jeunesse ne trouverait pas autant de plaisir à manier un fusil qu'à jouer au football.» Puis il ajoute : « Nous devons abandonner l'idée de nous tenir, en temps de paix déjà, sur le pied de guerre et je crois que plus d'un problème serait résolu si les organisations militaires régionales voulaient appliquer un système de ce genre sous le contrôle du peuple. L'armée serait réellement sous son contrôle et aucun ministère ne consentirait à s'engager dans une guerre s'il n'avait pas le peuple derrière lui. Une nation armée serait dans ce cas une nation qui s'armerait pour la paix et non pour la guerre. »

Les dépenses du prochain exercice (1er avril 1906 au 31 mars 1907) sont évaluées à 29,796,000 livres sterling, soit 17,000 livres de moins qu'à l'exercice précédent. On s'est efforcé de réaliser des économies partout où cela était possible, mais elles sont en grande partie absorbées par l'augmentation nécessaire de certains crédits. Ainsi, il a fallu compter 220,000 livres de plus pour les dépenses pour la réserve de l'armée, 290,000 livres de plus pour équipements et habillements de réserve dont le stock est épuisé depuis la dernière guerre, 60,000 livres de plus pour le service des intérêts de la Dette et enfin 27,000 livres de plus pour le service des pensions.

Voici, à titre de curiosité, les dépenses totales des dix dernières années pour l'armée régulière et les forces auxiliaires :

1895-96. . . .	18,941,650	livres sterling
1896-97. . . .	18,693,309	»
1897-98. . . .	20,051,854	»
1898-99. . . .	20,634,186	»
1899-00. . . .	43,655,801	»
1900-01. . . .	92,305,792	»
1901-02. . . .	93,567,363	»
1902-03. . . .	69,673,851	»
1903-04. . . .	37,441,598	»
1904-05. . . .	29,595,651	»
1905-06 (budget)	29,813,000	»

En 1906-07, l'armée régulière subira une réduction d'environ 5,300 hommes [1] provenant de la suppression du « Royal Garrison Regiment », de la

[1] En 1905, l'armée britannique régulière comptait 274,855 hommes — soit 13,903 de moins que l'effectif réglementaire — dont environ 130,000 dans la métropole, 78,000 en Inde et 63,000 dans les colonies. L'effectif de la réserve était également de 9203 hommes au-dessous du chiffre réglementaire.

réduction de l'artillerie de garnison des stations coloniales, d'une certaine diminution des troupes du génie, du transfert des défenses sous-marines au « Naval control » et du licenciement de quelques unités coloniales pour la même raison.

Il y aura encore un double contingent d'hommes passant à la réserve, savoir les hommes enrôlés pour trois ans en 1903-04 et le contingent habituel des engagés de sept ans suivant l'ancien système. On estime que l'effectif de la réserve se montera à 122,000 hommes.

En ce qui concerne la milice, on prévoit un essai durant l'hiver de 1906-1907 avec 20 bataillons choisis dont les recrues seront exercées pendant six mois par leurs propres officiers. Pendant la période des manœuvres de 1907, ces bataillons seront convoqués pour six semaines au lieu de quatre. Les recrues de ces bataillons ne seront pas cependant autorisées à entrer dans l'armée régulière avant d'avoir accompli encore une année d'exercices.

Le budget prévoit les dépenses nécessaires à l'embrigadement des bataillons d'infanterie des volontaires. C'est le seul changement qu'on ait en vue. L'effectif des volontaires était au 1er janvier 1906 de 241,708 (1905 : 245,525).

Les essais avec le fusil court, poursuivis jusqu'ici dans la métropole et dans l'Inde, ont été assez concluants pour décider le Conseil de l'armée à le fabriquer et le remettre à l'infanterie. On estime qu'à la fin de la période il y aura suffisamment de fusils courts fabriqués pour armer toutes les troupes régulières de Grande-Bretagne et des colonies, y compris les réservistes, et qu'on disposera en outre d'un grand nombre de fusils de réserve.

Le fusil court sera très vraisemblablement muni d'une baïonnette un peu plus grande que l'actuelle. Après la guerre sud-africaine, maint écrivain militaire avait, du fond de son cabinet de travail, annoncé la disparition prochaine de cette arme surannée. Il n'y avait pourtant rien d'étonnant à ce que les Boers, dépourvus eux-mêmes de baïonnette, se fussent constamment refusés aux combats corps à corps. Ils ont tout simplement adopté la tactique qui convenait à leur armement comme ils ont toujours appliqué celle qui convenait à leur organisation. La guerre russo-japonaise a démontré d'autre part que le degré de perfectionnement atteint de nos jours par les armes à feu ne supprimait en aucune manière les combats à la baïonnette. Aussi a-t-on été heureux de constater que le War Office ne s'était pas emballé à la suite des théories des amateurs de subtilités et avait conservé au soldat anglais une arme dont il a su, dans bien des circonstances, admirablement se servir.

Cette question de la baïonnette rappelle celle de l'infanterie montée qui a trouvé en Angleterre, également après la guerre du Tranvaal, des parti-

sans enthousiastes, si enthousiastes même qu'ils rêvent la suppression ou tout au moins une notable réduction de la cavalerie. Je ne crois pas qu'il vaille la peine de réfuter leurs arguments ou plutôt ce qui leur en tient lieu. Au reste, la plupart des officiers de cavalerie de Grande-Bretagne protestent contre ces théories et se donnent, pour réagir contre cette opinion, plus de peine qu'il n'en vaut.

* * *

La *Revue militaire des armées étrangères* donne, d'après le *Standard*, dans son numéro d'avril, quelques renseignements sur le nouveau matériel d'artillerie introduit dans l'armée britannique que je me permets de reproduire avec quelques rectifications. La Grande-Bretagne a adopté un matériel à tir rapide, dit modèle 1903, comportant un canon de 12 ½ l. (5 kg. 750) pour l'artillerie à cheval et un canon de 18 ½ l. (8 kg. 400) pour l'artillerie de campagne. Depuis lors, les renseignements les plus contradictoires ont été donnés sur cette question. On annonça alternativement que le nouveau modèle était définitif et que des modifications étaient encore à l'étude. Il est certain aujourd'hui que le gouvernement anglais a adopté un canon dû à la collaboration des trois maisons Armstrong, Wickers et Cammel. Une commission présidée par Sir Georges Marshall s'est prononcée pour un type intermédiaire, empruntant les meilleurs dispositifs de chacun des trois modèles présentés. Les retards dans la mise en fabrication ont été causés, paraît-il, par la difficulté de ménager les droits de brevet de chaque usine. Un accord sauvegardant les droits de chacun est enfin intervenu et les ordre de fabrication ont été donnés, en décembre 1904, à l'arsenal de Woolwich et aux trois établissements précités.

Le système est à long recul sur l'affût avec frein hydraulique et ressorts récupérateurs, avec cette particularité que le frein est placé au-dessus du canon et non au-dessous. La pièce est munie de boucliers. La portée atteindrait 7000 yards (6400 m.) en tir percutant et 6300 yards (5760 m.) en tir fusant. La vitesse de tir indiquée de 20 coups à la minute a paru exagérée; certains la réduisent à 15 coups.

Ce qui frappe le plus les artilleurs de tous les pays, c'est le poids élevé du canon des batteries de campagne, qui serait de 2133 kg. sur son avant-train. Outre cet alourdissement et la réduction de la vitesse initiale (490 mètres), le poids considérable du projectile (8 kg. 400) a entraîné une conséquence fâcheuse, très importante pour un canon à tir rapide : l'approvisionnement de l'avant-train de pièce n'est que de 20 coups, celui du caisson de 79 coups seulement.

Le réarmement total de l'artillerie anglaise comporte la construction de 28 batteries à cheval (15 pour la métropole, 11 pour les Indes, 2 pour l'Afrique du Sud) et de 151 batteries de campagne (93 pour la métropole, 45 pour les Indes, 12 pour l'Afrique du Sud, 1 pour l'Egypte). Sur ce nombre, 18 bat-

teries de 5 pouces devant être conservées : il reste à construire 161 batteries, soit 966 pièces. En y ajoutant une réserve de 114 pièces, on arrive à un total de 1080. La dépense prévue est de 448,000 livres pour l'artillerie à cheval et 2.660,000 livres pour l'artillerie de campagne ; au total 3,108,000 livres (77.700,000 francs) sur lesquelles 1,016,000 livres (25,400,000 francs) seront imputées au budget des Indes. Tous ces chiffres sont calculés à raison de 16,000 livres par batterie à cheval et 20,000 livres par batterie de campagne, ce qui représente un prix de revient relativement élevé.

La fabrication a commencé fin décembre 1904. Le 14 juillet 1905, M. Arnold-Forster, ministre de la guerre, a déclaré à la Chambre des communes qu'à cette date 33 batteries étaient terminées et qu'à la fin de l'année on pouvait compter sur un total de 65 batteries. Il a donné l'assurance qu'au 31 mars 1906 il y aurait 85 batteries; au 31 mars 1907, 161 batteries (plus 8 batteries à cheval fabriquées à Cossipur, aux Indes) et que le réarmement pourrait être terminé le 1er juillet 1907.

Sur la demande de lord Kitchener, les premières batteries construites ont été attribuées à l'armée des Indes. Dès lors, ensuite de diverses circonstances, on a décidé en automne 1905 de remettre les pièces nouvellement fabriquées à certaines batteries de la métropole avant d'achever le réarmement de l'artillerie des Indes. Ce mode de procéder sera continué. Dans le cours de la fabrication, on a rencontré quelques difficultés d'ordre technique que l'on s'est appliqué à surmonter. Il est à espérer toutefois que, malgré les retards découlant de ces travaux complémentaires, la livraison des pièces sera terminée dans le délai prévu.

Le question de la batterie à quatre ou à six pièces a été vivement discutée comme partout ailleurs et avec les mêmes arguments.

Il a cependant été décidé dès le début que les canons seraient remplacés nombre pour nombre, que chacun d'eux serait pourvu de trois caissons et approvisionné à 1000 coups. Comme les ressources du recrutement ne permettaient pas d'augmenter le nombre des unités et qu'on trouvait le nombre total des pièces relativement faible, on s'est résolu à conserver les batteries à 6 pièces. Les premières batteries expédiées aux Indes comprenaient déjà chacune 6 pièces et 18 caissons, en tout 27 voitures, sans compter les fourgons. « Ces unités monstrueuses constituent, suivant l'expression de lord Roberts, une masse trop lourde, impossible à manier et à ravitailler ».

* * *

On a également fixé en février dernier, pour le 1er avril, les effectifs de l'artillerie anglaise. Les batteries à cheval et les batteries de campagne seront de deux types, faible ou renforcé, et comprendront:

	Batterie à cheval. Faible.	Batterie à cheval. Renforcée.	Batterie de campagne. Faible.	Batterie de campagne. Renforcée.
Officiers	5	5	5	5
Sous-officiers	9	9	8	9
Hommes . . , . . .	130	161	119	149
Chevaux	94	135	60	90

A la même époque, un ordre à l'armée a indiqué les modifications apportées au système de relève adopté jusqu'ici pour l'artillerie de garnison. Il était d'usage de relever les compagnies par unités entières et, du jour au lendemain, une place pouvait se trouver sans défense, car il fallait du temps jusqu'à ce que les nouveaux arrivés se fussent mis au courant des conditions locales et familiarisés avec l'armement et les travaux de défense. En outre l'armement des places étant différent, il arrivait rarement que les compagnies, en changeant de garnison, eussent l'effectif nécessaire ; il fallait ou bien renvoyer des hommes ou bien en faire venir du dehors. On a fini par s'apercevoir de ces inconvénients et l'on a décidé que les compagnies d'artillerie de garnison seraient attribuées à une place fixe et que le maintien de l'effectif serait assuré par des détachements provenant du dépôt ou des compagnies métropolitaines ou bien par des échanges individuels d'officiers et d'hommes, ainsi que cela se fait dans les compagnies du génie de forteresse.

Les engagements de deux ans, introduits en octobre 1905 pour certains bataillons de l'armée métropolitaine par M. Arnold-Forster ont été dernièrement supprimés. Le Conseil de l'armée n'avait jamais approuvé ce système, parce que les officiers supérieurs qui le composent ne croyaient pas à la possibilité de former en si peu de temps de bons soldats. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils se soient empressés de rectifier la bévue commise par « l'amateur », ainsi que l'on dénomme parfois l'ancien ministre de la guerre.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'automobile au service de l'armée. — Les manœuvres impériales de 1906 et le rétablissement de l'ordre en Hongrie. — L'école de tir de l'armée et sa vingtième année d'existence. — Les exercices au moyen des skis.

La chronique de février (page 148) donnait quelques renseignements sur la participation officielle de l'Automobile-Club à des exercices militaires à proximité de Vienne. A l'instar du corps automobiliste de volontaires allemands, le club autrichien a fondé un corps de volontaires dans le but de renforçer et d'aider l'armée. Le ministre de l'empire F. Z. M. von Pietreich a accepté vivement l'offre de ces volontaires. Il a remercié le président du

Club en lui exprimant sa satisfaction de voir ainsi l'armée soutenue par une nouvelle troupe capable de rendre de grands services.

Ces automobilistes entreront déjà en service à la fin des manœuvres de 1906.

Le comité militaire technique n'a pas, de son côté, négligé l'étude de l'automobilisme. La IIIe section (intendance) a constitué une subdivision spéciale chargée de l'examen des points suivants :

1° Etude et mise en pratique de toutes les inventions nouvelles et de tous les perfectionnements annoncés.

2° Rédaction de toutes les questions touchant à l'automobile ainsi que des instructions s'y rapportant.

3° Prise et essai de toutes les machines, et établissement des prescriptions pour leur emploi et leur maintien.

4° Enseignement théorique et pratique aux officiers (catégorie des fonctionnaires) et à la troupe pour le service et l'emploi des automobiles (train mécanique).

5° Etablissement d'un état de toutes les machines privées et militaires et tenue à jour d'un contrôle des chauffeurs, monteurs et motocyclistes des différentes catégories de l'armée.

6° Etablissement d'un état des automobiles au service des armées étrangères.

D'autre part le comité technique organisera annuellement un cours automobiliste de la durée d'un mois.

Des officiers du train et des fonctionnaires des dépôts d'artillerie et des magasins d'approvisionnement seront appelés à ces cours et ils auront ainsi l'occasion de s'instruire dans tout ce qui appartiendra au domaine du train mécanique. Le cours de cette année a déjà eu lieu du 1er au 31 mars à la fabrique d'automobiles Daimler, à Vienne-Neustadt, et les militaires suivants y prirent part : trois officiers et trois soldats du train, un fonctionnaire d'approvisionnement et cinq soldats de la même catégorie ainsi que quatre soldats des dépôts d'artillerie.

Les dispositions citées ci-dessus conduiront à la création d'un parc automobiliste d'où sortira le personnel nécessaire et d'où les essais les plus divers feront autorité. Le capitaine d'artillerie Wolf — très connu dans les cercles automobilistes et de plus vice-président du Club automobile autrichien — a été placé à la tête du nouveau service ; deux officiers et deux sous-officiers lui sont adjoints.

Ce n'est pas sans raison que la *Vedette* a pu remarquer combien ce premier essai était modeste en comparaison de la Compagnie formée en Allemagne, mais nous pouvons, tout de même, être reconnaissant au ministre de la guerre d'avoir enfin établi un organe indépendant dans l'armée.

La dernière exposition d'automobiles à Vienne avait attiré spécialement

l'attention des intéressés militaires. Nous y trouvions des machines pour le train et une automobile blindée de la fabrique Daimler. Cette dernière examinée par l'empereur et par plusieurs membres de sa famille fut très remarquée. Au commencement d'avril les archiducs Fréderic et François Salvator, accompagnés de plusieurs généraux et officiers, se rendirent à Vienne-Neustadt, à la fabrique Daimler et firent de là une excursion prolongée.

Le rôle de l'automobile blindée est discuté abondamment et les opinions divergent. Toutefois les efforts des fabricants pour arriver à la véritable machine de guerre sont secondés, en haut lieu, d'une façon réjouissante.

* * *

Les manœuvres impériales auront lieu cette année probablement en Silésie, entre le Ier corps (Krakau) et le IIe corps (Vienne), du 3 au 7 septembre. Le quartier impérial se prendra à Teschen et l'empereur logera dans le château de l'archiduc Fréderic. L'empereur assistera en outre à des manœuvres de la flotte (fin août) au sud de la monarchie, le long de la côte dalmatienne. Ces manœuvres offriront un intérêt spécial vu qu'elles seront combinées avec l'action des troupes de terre. Le « Fremdenblatt » nous communique le plan général qui servira de base aux exercices. Il s'agira d'étudier l'action coordonnée de la flotte et de l'armée et d'expérimenter pratiquement plusieurs des derniers principes modernes mis à l'épreuve dans la guerre russo-japonaise. Tous les dispositifs pour ces manœuvres sont établis par le chef de l'état-major général et par le chef de la marine, et les exercices doivent être appropriés le mieux possible aux véritables situations de guerre.

Nous avons parlé en son temps des manœuvres combinées de 1902 sur la côte d'Istrie et qui eurent une portée instructive très caractéristique.

Les troubles politiques de la Hongrie ont finalement trouvé leur solution avec le passage des chefs de la coalition sous l'égide de Wekerle. L'armée aujourd'hui regarde l'avenir avec confiance et elle se prépare à résoudre les multiples tâches que les parlementaires avaient arrêtés.

Le parlement autrichien a ordonné sans opposition la levée du contingent des recrues de 1906 après avoir entendu un brillant discours du F. Z. M Schönaich, ministre de la défense nationale. En Hongrie, par contre, la loi fixant le contingent des recrues n'a pu être discutée, ni en 1905, ni en 1906, de sorte que les réservistes des années 1903 et 1904 ont été appelés en service actif. Le parlement hongrois se réunira en mai et il est certain que le contingent des recrues s'établira définitivement. L'ordre normal ainsi remis sur pied permettra la discussion des autres affaires encore pendantes entre les deux parlements.

* * *

Les communications faites dans la chronique du mois de février écoulé

(page 146) au sujet des expériences de l'école de tir dès 1900 peuvent être complétées aujourd'hui. Il s'agit des essais de l'école de tir de l'armée (Armeeschiessschule) à Bruck en 1905 et des expériences faites exceptionnellement par le 9e corps à Bernasch en Bohême. Le périodique autrichien *Streffleur* en a rendu compte et nous en donnons les extraits suivants :

Au *tir de combat*, à 800 pas, entre deux sections d'infanterie, le résultat moyen des sections tirant le plus mal donna 3,5 % de touchés avec 12 cartouches par homme en 4 minutes. Une mitrailleuse (modèle 89/4 de montagne) obtint avec 215 cartouches en 1 ½ minute 7 % de touchés, tandis qu'une section adverse, 30 hommes à 4 cartouches par homme et tirant pendant 1 ½ minute, arrivait au 9 % de touchés.

Le nombre des touchés considérable obtenu en si peu de temps sur la mitrailleuse conduit à la nécessité d'éviter autant que possible la vue de l'ennemi et l'effet de son feu. A cet effet il convient d'utiliser les boucliers et de choisir judicieusement le terrain.

Au *tir à grande distance* les sections à la même hauteur et par files doubles sont celles qui offrent le moins de prise aux feux frontaux. Contre l'artillerie, à 2000 pas, le feu individuel rapide (3 %) et le feu de la mitrailleuse (2 %) apparaissent préférables au feu de salve (4 %). Ce dernier genre de feu a donné il est vrai, un pour cent supérieur, mais en un temps double, ce qui lui enlève certains avantages.

Le *tir en hiver* a été exécuté en 1905-1906 contre des buts à grande distance. A 2000 pas, les hausses à placer pour amener la gerbe dans le but divergeaient de 400 pas à une température de 7° à 9° c. et de 200 pas à 3° c. Le froid rend l'air plus dense et produit par suite une résistance plus grande réduisant ainsi la portée et obligeant à des corrections de hausse très marquées. En tenant compte que la hausse du fusil à répétition mod. 95 atteint seulement 2600 pas et celle de la carabine à répétition 2400 pas, il serait inutile de tirer à plus de 2000 pas aux températures en-dessous de — 8° c.

Les couverts de neige offrent un abri plus ou moins sûr, suivant l'état de la neige. La neige gelée protège à une épaisseur de 1 m., la neige fraîchement tassée doit atteindre environ 3 m.

Le *tir de nuit*, avec projecteurs de 90 cm., s'exécuta en fouillant l'avant-terrain avec la lumière. Le projecteur cherchait le but et il s'arrêtait au moment où il l'avait découvert. Il est évident que le tir doit, dans ces conditions, être très rapide, ne fût-ce que pour surprendre l'ennemi et l'empêcher de se soustraire au feu par un changement de formation. Ce feu rapide est par contre en contradiction avec les prescriptions mêmes sur le tir qui demande une visée correcte et une appréciation exacte des distances, difficultés très grandes à surmonter dans le cas particulier.

La mitrailleuse apparait plutôt apte à ce genre de tir et son emploi est à préférer à celui des tireurs d'infanterie. Si l'effet en pour cent de la mi-

trailleuse est inférieur à celui du fusil, il est toutefois possible d'obtenir un nombre de touchés plus considérable avec l'énorme quantité de munitions dont on peut disposer.

L'exécution des *tâches se rapportant au tir* et dans des conditions identiques à celles de la guerre, poursuivait le but d'habituer la troupe à la réalité des situations. A vrai dire l'instruction du tir d'une troupe ne devrait être jugée que dans de tels exercices et l'inspection sur la place de tir ordinaire ne devrait être qu'une exception.

L'école de tir mérite des éloges pour sa façon de procéder dans *l'appréciation des distances*. Dans les exercices-concours de l'été 1905 les fautes varièrent, dans la dite école entre 0,9 et 3% de la distance réelle. C'est un résultat qui s'obtient seulement dans une troupe exercée à fond, mais il est possible d'obtenir l'exactitude voulue en utilisant le télémètre Roksandié introduit dans l'armée. Cet instrument doit être manié par des soldats exercés et il doit être vérifié fréquemment. C'est donc au commandant de troupe à agir sur ses hommes pour leur faire comprendre l'utilité d'un télémètre et les avantages de son emploi au combat.

Nous avons parlé en février (page 147) de la nouvelle instruction de tir pour la *cavalerie*. Cette instruction à l'essai en ce moment dans plusieurs régiments de cavalerie et dans les deux catégories de Landwehr est en bonne voie d'adoption et elle deviendra vraisemblablement exécutoire en automne 1906.

Dans le but de donner à tout le tir de l'armée une certaine unité, nous avons introduit à titre d'essai une instruction de tir pour les troupes techniques et pour celles de l'artillerie et du train. Cette instruction sera mise à l'épreuve cette année et elle entrera définitivement en vigueur en 1907. Il ne reste qu'à doter les mitrailleurs d'une nouvelle instruction et le travail continu d'environ dix ans aura amené l'armée aux idées modernes et actuelles.

* * *

L'école de tir est entrée en 1906 dans sa vingtième année d'existence et le périodique *Streffleur* consacre à notre institution nationale quelques détails rétrospectifs. Nous reproduisons ici les données propres à orienter le lecteur sur le développement rapide de cette école si importante pour tout notre tir.

Au début, le commandant de l'école était un officier d'état-major ; aujourd'hui c'est un général. Le corps des professeurs a passé de 6 officiers en 1886 à 30 en 1906 et le cours à Bruck de 2 $^1/_2$ mois a atteint 6 mois. Le but primitif de l'école était de préparer les troupes d'instruction et d'exécuter les cours d'information destinés aux commandants de troupe. Dans le courant de l'année d'autres cours d'information étaient donnés aux candidats à l'état-major, aux élèves de l'école de guerre et aux officiers supé-

rieurs de la Landwehr hongroise ; les aspirants maîtres-armuriers enfin participaient à un cours spécial.

La nécessité de développer l'instruction du tir de la cavalerie fit introduire les troupes de cavalerie dans le contingent des tireurs, en 1904 et 1905 un peloton d'instruction, en 1906 deux escadrons d'instruction à l'effectif total de 239 hommes. La cavalerie disposera à l'avenir, par ce fait, d'un nombre plus élevé d'instructeurs de tir et la nouvelle instruction dont nous avons parlé plus haut sera plus rapidement connue de toutes les troupes.

Les *troupes d'instruction* comptèrent 156 hommes, soit une compagnie ; ce nombre ne tarda pas à être porté à l'effectif d'un demi-bataillon, en chiffres ronds 500 hommes. Chaque régiment d'infanterie peut, par la suite, disposer de trois instructeurs formés à l'école ; les régiments des deux catégories de Landwehr en eurent deux et les bataillons de chasseurs chacun un.

Les *cours d'instruction* au nombre de deux avec 150 officiers furent portés à trois et en 1905 ils comptèrent 356 participants, soit environ 80 % de l'infanterie, 14 % de la cavalerie et le reste réparti entre l'état-major, l'artillerie, les troupes techniques, les troupes du train, la marine et les officiers étrangers.

Les *cours d'information* pour les commandants de troupe ont compté en moyenne et annuellement 50 officiers jusqu'en 1904 ; dès 1905 nous y trouvons 21 généraux et 61 officiers des états-majors et en 1906 ce nombre passe à 16 généraux et 25 officiers de l'infanterie et 16 généraux et 28 officiers de la cavalerie.

Ces différents cours ont amené dans l'armée l'unité d'instruction désirable à plusieurs points de vue. Par contre cette instruction essentiellement *théorique* a forcément le caractère d'un schéma prononcé et elle se réduit souvent à une éducation du tireur très uniforme et très rigide.

La *Vedette* nous annonce qu'à la fin de mars le ministre de la guerre a reconnu les défauts signalés ci-dessus et qu'il a pris les mesures pour les éviter. Il suffit à cet effet de baser toute l'éducation du tireur sur la tactique en cherchant le meilleur résultat par le feu.

L'officier doit étendre le cercle de ses connaissances en pratiquant fréquemment des exercices de tir à balles ; c'est pour lui le seul moyen de s'instruire sûrement. Cette façon de procéder demandera certainement du temps pour être comprise et mise en exécution, mais elle ne tardera pas à produire les plus heureux effets.

Au moment où une nouvelle « instruction pour les travaux techniques de l'infanterie » va être introduite, nous aurions un champ d'étude intéressant pour combiner l'utilisation du terrain avec l'emploi des outils de pionniers et pour augmenter l'efficacité du feu. Les trois branches — tactique, tir, technique — pourraient être étudiées sous un seul point de vue, celui de tacti-

cien, en se plaçant dans les différentes situations du combat comme le règlement d'exercice le prévoit.

Nous avons reproduit en abrégé les idées de la *Vedette*. Le même journal s'oppose énergiquement à l'introduction probable du tir indirect de l'infanterie, quoique les résultats fournis par l'école de tir aient été concluants. Si de bons résultats peuvent être obtenus par une troupe exercée comme l'est celle de l'école de tir, il est certain que dans une compagnie à l'effectif de guerre, où les réservistes forment le plus grand nombre, les résultats seraient nuls et le feu ne manquerait pas, en peu d'instants, de dégénérer en un feu de masse non visé.

Nous sommes persuadés que l'école étudiera ce genre de tir soigneusement avant de le proposer à l'infanterie. Les progrès et les améliorations apportés dans notre armée par l'école de tir sont pour nous un gage certain que rien de préjudiciable ne sera présenté à nos troupes.

* * *

Le ski a été pratiqué activement, comme les autres années, dans toutes les garnisons des régions élevées. Nous citerons parmi les exercices rapportés dans les journaux, ceux de deux détachements de skieurs. L'un du 11e corps (Lemberg) a patrouillé dans les forêts des Carpathes et dans des conditions extrêmement difficiles à des hauteurs variant de 1300 à 1600 m.; le 17e jour d'exercice il atteignit même un sommet de 2088 m. sans accident. L'autre détachement, au sud-est de la Hongrie, exécuta des marches remarquables sur la chaine dénudée d'arbres du Bihar à 1849 m. d'altitude.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Toujours la politique : les élections, les grèves. — L'alourdissement du fantassin. — A travers les livres et les revues. — Le commandement dans l'armée française. — La Commission des écoles. — Un mot personnel.

La troupe a été employée dans les grèves comme elle l'a été pour les inventaires des biens des églises. Elle a eu aussi à se montrer au 1er mai. Dans toutes ces occasions, elle a fait preuve du meilleur esprit, elle a été admirablement disciplinée et singulièrement calme en face d'excitations violentes. Un officier a été tué. Plusieurs autres sont fort mal en point. Des sous-officiers et des soldats ont été blessés plus ou moins grièvement; si elle avait été brutale, l'armée aurait trouvé dans ces provocations des excuses faciles. Elle a su résister à la tentation de faire usage de ses armes. Elle est restée patiente. Elle a su accomplir, non sans péril, le plus ingrat de tous

les devoirs, le plus délicat, le moins commode. Elle mérite qu'on rende hommage aux qualités qu'elle a déployées dans ces circonstances, et qui sont trop souvent méconnues. Il n'y a eu d'autres défections que celles qui se sont produites, sous le couvert de scrupules religieux, dans le corps des officiers. C'est déjà trop sans doute. Je ne parle pas de l'incartade d'un lieutenant qui s'est présenté en tenue de campagne à la Bourse du travail pour dire aux ouvriers qu'il était socialiste comme eux et qu'il les suppliait de rester calmes pour qu'il n'eût pas à agir contre eux. Cette initiation ne ressemble pas à un refus d'obéissance. Elle n'en a pas moins provoqué la mise en non activité de l'officier en question.

La présence à Paris de troupes venant des garnisons les plus diverses a provoqué diverses constatations.

On a pu voir, notamment, combien notre armée s'est dépouillée de ce formalisme en quoi on faisait naguère consister toute la discipline et qu maintenant est considéré — peut-être à tort — comme une nuisible superi fluité. Plus de *Drill !* On salue ses chefs « à la papa », quand on les salue !, On ne prend plus en leur parlant « l'attitude militaire ». Ce sont vieilleries-coutumes d'un autre âge, superstitions surannées !

Certains officiers ont profité du voyage dispendieux imposé à leurs soldats pour montrer à ceux-ci ce que la capitale contient d'intéressant, de remarquable ou d'instructif. Ces officiers eux-mêmes ont pu acquérir une plus-value professionnelle en étudiant de près les faits et gestes de la police parisienne. Ceux qui ont observé la façon nette, ferme, simple, rapide et définitive dont les ordres y sont donnés, sans contre-ordres, la façon dont le service des renseignements fonctionne, la façon dont les liaisons y sont assurées, ceux-là s'en retourneront ayant reçu une excellente leçon dont ils feront bien de se pénétrer. L'armée ne possède pas les mêmes qualités militaires que la police. Et cela, par la raison bien simple que la police agit tous les jours tandis que l'armée se réserve pour des occasions lointaines.

* * *

Je me suis trop pressé le mois dernier d'annoncer comme probable la réforme de la justice militaire et le remplacement des voitures de compagnie par les caissons de bataillon. Ce n'est pas que ces informations ne fussent exactes ; mais elles ont bien vite cessé de l'être. La séparation des Chambres a arrêté la question des Conseils de guerre. Et l'intervention du général Brugère a arrêté la réalisation des projets du général Niox.

Je vous ai conté déjà que sous la présidence de celui-ci, le Comité technique de l'infanterie avait proposé d'alléger le fantassin, en mettant sur les voitures une partie de ses effets. Par contre, on lui aurait donné un supplément de cartouches. L'expérience de ce nouveau chargement fut faite aux manœuvres de 1904, dans le Nord-Ouest, et je vous ai dit, cette année-là

(page 667), que cette tentative avait été fort goûtée par ceux qui avaient été appelés à l'apprécier.

Le généralissime, lui, n'avait pas été consulté. Les choses s'étaient passées en dehors de lui, les manœuvres en question ayant été dirigées par le général Hagron. Il trouva mauvaise une solution à laquelle il était demeuré étranger, et il en proposa une autre, qui consistait à diminuer de 40 cartouches le chargement des hommes, mais à leur laisser porter tous leurs effets jusqu'au moment de la bataille. A ce moment-là, changement à vue. Se débarrassant des effets inutiles, le soldat en forme un ballot qu'il porte sur les voitures. Et, en échange, il reçoit un supplément de 40 cartouches. C'est une manœuvre simple et facile à faire, même en campagne. Il suffit seulement de savoir quand la bataille commencera. Or, on le sait, aux manœuvres, à une demi-heure près, puisque le parti A doit franchir tel ruisseau à 6 heures du matin, et que les têtes de colonnes du parti B doivent déboucher de tels et tels villages à 7 heures 15.

A la guerre, les choses sont un peu moins nettes. L'ennemi ne fait pas toujours connaître exactement l'heure qu'il choisira pour attaquer. Et, c'est grand dommage, car, s'il avait la politesse de prévenir, on pourrait prendre ses mesures en conséquences. En particulier, on aurait le loisir voulu pour opérer paisiblement le petit remue-ménage dont j'ai parlé.

Ne pouvant faire déclarer la guerre pour qu'on éprouvât s'il était pratique ou non, on se rabattit sur les grandes manœuvres qui eurent lieu en Champagne, au mois de septembre dernier. Le 76e de ligne, porté à l'effectif de guerre, expérimenta comparativement le système du Conseil supérieur de la guerre (chargement Brugère) et le système du Comité technique de l'infanterie (chargement Niox).

Ce dernier réunit tous les suffrages. Sauf erreur, les rapports lui furent unanimement favorables. Le ministre ne pouvait faire autrement que de se ranger à l'avis général. Et j'ai conté en février dernier (page 158) que M. Etienne, plus prompt en cette occasion qu'en beaucoup d'autres, avait adopté la solution qui n'était pas celle du généralissime. Aussitôt qu'il l'eût appris, celui-ci se fâcha. Il menaça de faire claquer les portes si on repoussait une proposition venant de lui. Le Conseil supérieur de la guerre tout entier, en dépit de l'hostilité de certains de ses membres, se solidarisa avec lui. Et le ministre céda bravement. Il retira avec énergie les ordres qu'il avait donnés, et, s'il n'annula pas les commandes d'ustensiles de campement en aluminium, il fit rendre aux compagnies les voitures qui leur avaient été enlevées et auxquelles des caissons de bataillons avaient été substitués.

Voilà comme quoi une information parfaitement exacte peut cesser de l'être. Et voilà aussi comment se confirme une fois de plus le dicton militaire : *ordre, contre-ordre, désordre.*

Le plus piquant de l'histoire, c'est que rien n'a été changé à l'attribution

de nombreux outils portatifs aux troupes d'infanterie. J'en ai parlé en février (page 158), et on a pu constater que, si sans doute il n'y en avait pas assez jadis, peut-être aujourd'hui y en a-t-il trop. Mais c'est la grande leçon de la guerre russo-japonaise, une de ces inoubliables leçons qui sont destinées à être oubliées. La pelle et la pioche sont à la mode, en ce moment. Et, bien entendu, venant d'en doter le fantassin, on n'a pas trouvé opportun de les lui retirer déjà. De sorte que, en fin de compte, tout ce qu'on a fait en vue de son allègement aboutit à une surcharge. N'est-ce pas drôle ?

Le Conseil supérieur de la guerre, qui n'est pas d'accord avec le Comité technique de l'infanterie au sujet du havre-sac, ne s'entend pas davantage avec lui au sujet des cuisines roulantes. Celui-ci les repousse ; celui-là les désire. Et, comme il est le plus fort, un avis vient d'être lancé invitant les industriels à proposer les modèles qui seront expérimentés aux grandes manœuvres de cet automne.

* * *

M. Etienne, je l'ai dit, a de singulières illusions. On se rappelle qu'il attribue l'attitude de certains officiers pendant les grèves à ce qu'ils tiennent garnison dans les régions où ils se sont mariés (voir ma Chronique de mars, page 249). Aussi a-t-il décidé de les en déraciner. Mais il est probable que cette décision restera lettre morte, tant son application rencontre d'obstacles. J'ai eu pour maître un grand savant, chez qui la finesse égalait la profondeur, et qui aimait à dire que les règles générales sont faites uniquement pour les cas particuliers. Le principe posé par le ministre sera commode lorsqu'on voudra dépayser un officier. Il est douteux qu'on en étende les effets indistinctement à tout le monde.

* * *

Comme je l'ai dit, je me suis laissé retarder par les évènements, et, depuis deux mois les livres s'accumulent sur ma table, sans que je trouve le temps d'en parler. Je vais — très brièvement d'ailleurs — payer mes dettes.

Et, d'abord, la maison Berger-Levrault a publié une très bonne traduction (par le lieutenant Rickenbach, professeur d'allemand à Saint-Cyr) du *Projet de règlement sur le tir de l'infanterie dans l'armée allemande*, approuvé le 2 novembre 1905. Je tiens à la signaler, non seulement à cause de son intérêt intrinsèque, mais encore en raison des rapprochements qu'on pourra faire entre ce réglement et celui dont notre infanterie est pouvue depuis le 3 août dernier. Quelle différence ! Combien le nôtre est mieux conçu, au point de vue philosophique ! Combien il est plus rationel ! Et comme il fait la place large aux qualités qu'il s'agit de développer dans notre corps d'officiers. Le malheur est qu'on ne sait pas l'appliquer. On ne profite pas des facilités qu'il a laissées à dessein, on n'utilise pas ce qu'il y a en lui de souplesse.

Et, au contraire, il est probable, il est certain que les Allemands tirent un rendement satisfaisant de la réglementation étroite et presque mesquine qui leur est imposée.

Je tiens à signaler, par exception, deux remarquables drames (*La grande famille*, par M. Arquillière, et *Sous l'épaulette*, par M. Arthur Bernède) qui sont très symptomatiques de l'état d'âme de notre armée. Le conflit dont j'ai parlé bien souvent s'y révèle avec le relief qu'exige l'optique spéciale du théâtre. Je veux dire que les traits sont peut-être un peu forcés. Mais les officiers français ne sauraient trop réfléchir à l'insistance des auteurs à mettre leurs qualités et leurs défauts en lumière; ils ne sauraient trop réfléchir à la curiosité attentive avec laquelle le public écoute ces pièces dans lesquelles on les met en scène.

Le lieutenant-colonel Picquart a réuni ses articles de l'*Aurore* en un volume publié par les *Cahiers de la quinzaine* (Paris, 8, rue de la Sorbonne), sous ce titre : *De la situation faite à la défense nationale de la France.* Je les avais lues sans grand plaisir dans le journal, parce que le style de l'auteur manque de mordant. Ce défaut est moins sensible dans un livre, parce qu'on le consulte à tête reposée, et parce qu'on prend la peine d'y chercher tout ce que l'art du journaliste est de nous forcer à voir.

La même réflexion me venait à l'esprit comme je parcourais la très bonne traduction (décidemment on se met à mieux traduire les ouvrages allemands: ce n'est pas malheureux !) que le capitaine P. Corteys, du 140e d'infanterie, a donné des *Problèmes tactiques de déploiement* pour la compagnie, le bataillon, le régiment et la brigade, par le colonel R. von Briesen (librairie Chapelot). Eh ! quoi ? Voilà un ouvrage qui a eu un succès éclatant de l'autre côté des Vosges. En cinq ans, il a eu quatre éditions successives. Et qu'est-il, sinon le triomphe du schématisme le plus puéril ? Aussi bien la première phrase en contient l'aveu. « Pour résoudre les problèmes posés dans cet ouvrage, lisons-nous en tête de l'Avant-propos, j'ai considéré une place d'exercice indépendamment de toute forme du terrain ». Faire abstraction du terrain dans des exercices tactiques, n'est-ce pas proprement un comble ? Et ne croyez pas que je fausse à plaisir le texte du colonel von Briesen. Car il développe longuement et nettement sa pensée dans les passages suivants :

Tout ces thèmes peuvent également faire l'objet de manœuvres en terrain varié. Il est évidemment de la plus haute importance de savoir adapter au terrain les formations tactiques de déploiement et de fractionnement des unités, *apprises sur la place d'armes*, et de savoir les modifier en conséquence...

Sur une place d'exercices située aux environs d'une garnison, il conviendra de résoudre les problèmes en question *sans tenir compte des formes du terrain*.

Le *Maroc pittoresque*, par M. Jean du Taillis [1], n'a rien de militaire, car

[1] Ce volume est orné de 115 reproductions de photographies prises par l'auteur (Paris, Ernest Flammarion). Il coûte 10 francs.

même le chapitre consacré à l'armée (et qui est d'ailleurs amusant) a un caractére que j'appellerai négatif, puisqu'il aboutit à cette conclusion que l'armée en question n'existe pas, « au sens européen du mot ».

Voici, au contraire un traité d'équitation qui, je crois, intéressera les officiers de cavalerie, mais que tout le monde pourra lire avec plaisir, car il est écrit d'une façon intelligente, amusante, vivante. C'est à la fois sérieux et humoristique. Le titre à lui seul suffirait à l'indiquer. Le voici, ce titre :

Cavalier... tous ! Ecuyer... qui veut !

DU CHEVAL BIEN MÛ ET BIEN MIS

(Suite de causeries écrites au fil de la pratique).

Auteur : le capitaine Jean Caubert, commandant le 4e escadron du 6e hussards. — Editeur : Adolphe Legoupy, 5, Boulevard de la Madeleine. — Prix : 10 francs.

La maison Berger-Levrault vient de réunir en volume *(Questions de défense nationale)* les remarquables articles que le général Langlois a publiés dans le *Temps*, la *Revue bleue*, et le *Gaulois*. J'en ai déjà cité, loué (ou discuté) plusieurs. Je n'y reviendrai pas. Je me bornerai à répéter que ces études sont du plus haut intérêt. Je regrette seulement que l'éminent auteur les ait reproduites telles qu'elles ont paru, sans tenir compte des observations qu'elles ont suscitées, sans répondre aux critiques qui leur ont été adressées, et auxquelles j'en ajoute une encore. Je goûte peu l'appel à l'homme providentiel.

L'impuissance à mener à bien, en France, les réformes utiles est moderne. Nous avons su, l'histoire le prouve, nous dégager de la routine toutes les fois que nous avons trouvé l'homme nécessaire, c'est-à-dire une volonté opiniâtre sachant briser les inerties et enflammer les bonnes volontés. (Page 85).

En 1871, grâce à un patriote énergique, nous avons montré une ténacité remarquable. Que ce souvenir nous donne bon espoir.

Mais, ne l'oublions pas, pour faire de grandes choses, il faut un homme. (Page 328).

Faisant pour la marine ce qu'elle fait pour l'armée, la même librairie publie, sous ce titre : *Les leçons de la guerre*, des articles que le vice-amiral de Cuverville, sénateur, a fait paraître dans l'*Univers* sur les enseignements à tirer de ce qui s'est passé sur mer pendant la guerre russo-japonaise. Mais, mieux inspiré que le général Langlois, il a consacré quelques pages à discuter les opinions contraires à la sienne qui se sont fait jour postérieurement (notamment sous la plume de M. Edouard Lockroy et sous celle de M. Charles Bos, dans son rapport sur le budget de la marine). Dans cette controverse, il ne m'appartient pas de me prononcer ; il suffit que je signale les documents à consulter pour s'éclairer.

Une jeune et vaillante publication, ouverte à la libre discussion et particulièrement accueillante aux « opinions à base scientifique », la *Revue du Mois*, vient de donner, sur le commandement de l'armée française, deux articles d'un certain intérêt.

Le premier, qui a paru en janvier, est relatif au moteur même de la machine militaire ; le second, qui est d'avril, s'occupe des organes de transmission. Dans leur partie critique, l'un et l'autre renferment des vues justes. Mais ni l'un ni l'autre ne propose des solutions acceptables.

Et, d'abord, en ce qui concerne le haut commandement, est-il vrai que nous pourrons dormir sur nos deux oreilles si nous avons « une doctrine de guerre commune ? Produit de la pensée humaine, la doctrine demeurera sans doute inachevée et perfectible, mais l'essentiel est qu'elle soit *une* à un moment donné. » Cela, je le veux bien, encore que j'aie les oreilles un peu fatiguées d'entendre toujours parler de l'unité de doctrine ; il me semble que la diversité n'est pas tant un mal, soit en fait d'origine, soit en fait de doctrines. Nos armées n'ont plus comme autrefois l'exclusif souci de l'alignement, et il est bon que certains soldats (et que certains esprits) sortent du rang. Mais je suis bon prince, et j'admets le postulatum. Voyons seulement la façon dont pourra être réalisé le rêve du collaborateur anonyme (car trois étoiles, c'est un grade, ce n'est pas un nom) de la *Revue du Mois*.

Cette réalisation, dit-il, exige « la création d'un organisme spécial, sorte de conservatoire de la doctrine, où, après leurs stages dans les troupes et dans les états-majors, viendront sans cesse se retremper les officiers désignés par leurs qualités de caractère et d'intelligence pour les hauts emplois militaires ».

En d'autres termes, constituons un grand état-major de l'armée. Et c'est facile. Le recrutement des élèves est assuré, car le « caractère *(hum ! hum!)* et l'intelligence — les deux qualités maîtresses du chef — sont plus répandues dans notre armée que dans toutes les autres. » Le choix des maîtres présentera, au début, plus de difficultés, mais enfin on finira par trouver en cherchant bien. Reste à pourvoir à la direction. Eh bien, il paraît qu'ici nous avons de la chance, beaucoup de chance !

Quant au chef de l'institution, à celui qui en sera la tête et le cœur, il se trouve par un heureux hasard que, à l'heure même où nous comprenons le plus vivement le danger de la lacune laissée dans notre organisation, l'homme existe qui est le plus apte à la combler.

Quel est donc cet homme mystérieux et utile ? J'ai interrogé bien des gens pour le savoir. On m'a répondu en me donnant des noms dont personne n'est sûr. L'opinion prédominante est qu'il s'agit du général Bonnal. Au surplus, les mauvaises langues insinuent qu'il est l'auteur de l'article. Quoiqu'il en soit, sa suggestion n'a point été entendue et je ne le regrette

point. D'après moi, le général Bonnal n'eût pas été un bon chef du grand état-major, pas plus qu'il n'eût été facile de composer ce corps d'officiers ayant du caractère. On voit donc que je n'ai pas, au sujet du haut commandement, les mêmes idées que la *Revue du mois.*

Au sujet des officiers subalternes — et j'entends par ces mots ceux qui ne sont pas des généraux, — je lis qu'ils doivent être avant tout tacticiens, en seconde ligne instructeurs et éducateurs, et enfin administrateurs, mais que, par suite des habitudes du temps de paix, un renversement s'est fait dans l'ordre d'importance de ces attributions : les moins utiles sont les plus prisées.

La remarque est très juste. Très juste aussi la critique faite des conférences professionnelles, des discours sur la mutualité et autres questions sociales. Très juste enfin cette observation que le soldat n'ayant pas de serviteurs est détourné fatalement par diverses occupations et corvées de sa préparation à la guerre.

Cependant il est un rôle que je ne vois pas mentionné et qui me semble, à moi, primordial : c'est celui de chef, de conducteur d'hommes. Dans beaucoup de grades, il importe plus de se faire obéir que d'avoir la moindre idée de la tactique. Et la diffusion dans l'armée de saines théories d'art militaire ne formera pas un seul bon capitaine. C'est pourtant la solution ultime que nous propose M. Trois-Etoiles, dans un langage voisin du charabia. Qu'est-ce qu' « instruire, aux deux points de vue moral et technique, l'instrument dont on devra tactiquement se servir à la guerre ? » Et vous doutiez-vous que l'instruction comportât deux branches entièrement distinctes : la branche du soldat et celle de l'officier ? et que la constitution d'un grand état-major fût « un phare, source de toute lumière ? » D'ailleurs ce phare « sera le séjour de la doctrine d'où les disciples, venus s'y retremper, partiront pour se répandre dans le monde de l'armée et semer la bonne parole ; ce sera le cerveau de la France militaire ; c'en sera aussi le guide. A sa suite (de ta suite, ô phare, j'en suis !) plus de faux-pas dans les sentiers inconnus... C'est de lui qu'émaneront les règlements généraux ». Phare à tout faire !

Les opinions de l'auteur ont beau être « à base scientifique », elle ne sont point en tous cas, à forme littéraire. Et j'avoue que, chez des écrivains qui employent des tournures de phrases aussi... approximatives, je ne m'attends à trouver que des semblants d'idées, de la phraséologie vague et inconsistante.

C'est dommage.

*
* *

La *Revue du mois* nous parlera-t-elle, dans sa série sur « le commandement dans l'armée », du modeste et indispensable auxiliaire des officiers ?

On en a beaucoup parlé, en tout cas, au Parlement. A la suite des pro-

testations que j'ai signalées en février (page 157), le ministre de la guerre a fait, à la tribune de la Chambre, les déclarations suivantes en réponse à un député qui lui avait signalé les graves abus dans l'attribution par certaine administration d'emplois civils devenus vacants :

Dès que ces faits m'ont été signalés, — car je ne les ai connus qu'après leur accomplissement, — je me suis empressé de faire remarquer à mes collègues combien il serait dangereux de ne pas se conformer de la façon la plus stricte aux indications très précises de la loi.

Il est désolant d'avoir à constater qu'une partie des membres du cabinet cherchent à se dérober à l'exécution de règles qui ont pour objet d'assurer à notre armée des cadres subalternes.

* * *

La Commission des Ecoles a été décapitée. Le général Amourel, qui en avait la présidence, vient d'être envoyé à Tulle, où il commande une division, en attendant qu'il obtienne d'aller à Tunis, ce qui, paraît-il est le but de ses rêves. Il est vrai que la place conviendrait fort bien aussi à un général que ses mésaventures empêchent d'aspirer au commandement d'un corps d'armée, bien que son âge et les hautes situations qu'il a occupées l'eussent prédestiné à la plume blanche.

C'est le général Bazaine-Hayter qui a recueilli la succession vacante. En même temps, la composition de la commission a été remaniée. Elle se prêtait mal au progrès, en effet, et la preuve en est que, depuis le mois d'août dernier, cette commission n'a rien fait. Elle a été plus ou moins contrecarrée, d'abord, par les différentes directions, jalouses de son ingérence. Mais, en outre, elle recelait en soi des causes d'impuissance. Il en était d'elle comme de tel grand ministère où les portefeuilles sont détenus par des personnages trop remarquables, comme de ces orchestres dans lesquels il y a trop de virtuoses. On est parfois en droit de trouver la mariée trop belle. J'ai dit, en septembre dernier, que toutes les écoles étaient représentées par leurs directeurs dans la commission. Et on augurait les meilleurs résultats de cette réunion de capacités. Hélas ! Elles n'ont fait que se neutraliser, que s'entre paralyser : chacune était trop directement intéressée pour ne pas voir surtout son intérêt. Bref, l'un tirait à hue, l'autre à dia, et les affaires n'avançaient pas. Notez que certains des officiers en question sont à l'autre bout de la France. Saint-Maixent est loin de Paris. Saumur aussi. Pour se réunir fréquemment en séance, pour pouvoir approfondir un sujet déterminé, il faut ou forcer les directeurs de ces établissements à des voyages répétés ou leur imposer un long séjour à Paris, au détriment de l'action qu'ils ont à exercer sur leur personnel. On a donc été amené à penser que mieux valait former la commission de quelques officiers

laborieux, même si ce n'étaient pas des sommités. De l'intelligence et du zèle valent parfois mieux que du prestige. Et puis, si le talent des artistes compte pour beaucoup, il importe essentiellement qu'ils se soumettent à l'autorité du chef d'orchestre et qu'ils obéissent à la baguette. Aussi il est probable a-t-on donné au général Bazaine-Hayter un moindre nombre de collaborateurs, ceux-ci étant plus disposés à être dociles, et que, en fin de compte, la Commission des écoles produira la bonne besogne qu'on attendait d'elle et qu'on en attend encore. Souhaitons-le, en tous cas.

On peut l'espérer, étant donné que, d'une part, le général Valabrègue et le colonel Deligny restent en fonctions (j'ai dit quel rôle prépondérant ils jouaient, l'un et l'autre) et que, d'autre part, le nouveau président a de la poigne, des idées arrêtées (que je ne partage pas toutes, soit dit en passant) et une grande largeur de vues. Si quelque chose peut aboutir, ce dont je ne suis pas très certain, car les hommes et le régime s'y prêtent peu, les conditions sont particulièrement favorables pour que la Commission des écoles reconstituée aboutisse à des résultats intéressants.

Le nom du général Valabrègue me remet en mémoire la mesure qu'on a prise d'ouvrir l'Ecole de guerre qu'il dirige avec intelligence et fermeté, avec une fermeté peut-être un peu trop manifeste, avec une intelligence peut-être un peu trop curieuse des infiniments petits. Une trentaine d'élèves de plus que les autres années viennent d'être admis, au moment où on y comptait le moins.

* * *

Quelques mutations assez importantes.

Et, d'abord, les journaux nous annoncent que la succession du général Brugère et d'ores et déjà attribuée au général Hagron, et que celui-ci, pourvu secrètement des fonctions de vice-généralissime, serait remplacé dans ce poste par le général Michal. Je ne crois pas les choses aussi avancées. Et je pense que certains intéressés ont simplement voulu faire prendre leur désirs pour des réalités.

Le général d'Armagnac est appelé au commandement du 8e corps d'armée à Bourges.

Enfin, le général Mercier-Milon quitte la direction de l'infanterie au ministère de la guerre. Le colonel Poline, qui occupe maintenant cette place, est un ancien fort en thème, un ancien n° 1 de Saint-Cyr. Je ne pense pas que d'autres titres aient pu le désigner au choix du ministre.

* * *

Vient de paraître un nouveau *Règlement de manœuvres de l'artillerie à pied*, Je n'ai pas la place d'en parler aujourd'hui. Je me contente donc d'en annoncer la publication. Il contient une foule de nouveautés.. qui ne sont

pas très nouvelles, en ce sens qu'il rend définitives des instructions qui existaient déjà, mais sous forme de documents provisoires (relatif notamment au goniomètre, au miroir, etc.)

* * *

Pro domo meâ !... Dans un article anonyme de la *France militaire* (numéro du 8 de ce mois), le lieutenant-colonel Fumet répond à mes observations des pages 344-346. Il le fait d'ailleurs avec infiniment d'amabilité et d'esprit. Il déclare que les chroniques (de la *Revue militaire suisse*) sont *généralement* fort judicieusement conçues et fort bien rédigées. » De cet éloge collectif j'en prends pour mon grade, comme on dit. Cependant, en ce qui me concerne je me suis montré « vieux jeu » dans le cas présent ; j'ai « l'esprit imbu, imprégné, saturé d'idées préconçues ; » je ne vois pas ce dont je parle, ou je le vois « à travers le voile épais d'une tradition obscure et non à la lueur des vrais principes d'art militaire ». Je me contredis. Je suis superficiel et partial. J'ai mal allumé ma lanterne. Je raisonne à côté. Je me démolis moi-même...

Avouez, mon colonel, que, à cet égard, vous ne me laissez pas beaucoup à faire : vous me démolissez terriblement. Quels formidables coups de catapulte ! Je n'en ai plus pour longtemps.

Avant d'être réduit tout à fait à néant je désirerais pourtant me défendre. Oh ! Rassurez vous ! Deux mots me suffiront.

D'abord, vous me faites dire des choses que je n'ai pas dites. Vous m'attribuez cet argument : qu'il ne faut pas modifier le règlement parce que son adoption est trop récente. Je ne retrouve pas cette phrase. J'en trouve seulement deux dans lesquelles je dis d'une part, que le réglement, de date récente, a réalisé de grands progrès, et, d'autre part, qu'il contient des dispositions préférables à celle que préconise le colonel Fumet. J'avoue que je regrette de n'avoir pas employé l'argument que celui-ci m'attribue, car il le rétorque d'une façon vraiment plaisante, en ces termes :

Cette remarque a une réelle saveur. On pourrait presque la classer dans les réflexions de Calino qui ne veut ni changer ni réparer des chaussures qui le blessent parce qu'elles ont été achetées depuis trop peu de temps.

Seconde observation :

A la lecture, les idées émises par l'opuscule *Simplification des réglements de manœuvre* m'avaient beaucoup séduit, j'en conviens. Mais j'ai estimé qu'il fallait voir à l'œuvre des dispositifs, les déploiements et les formations, qui font si bien sur le papier. J'ai donc été regarder évoluer le bataillon du 104e chargé des expériences. Je me suis renseigné auprès des officiers. J'ai causé avec des sous-officiers et des soldats. Leur impression concordante était assez peu favorable au système qui est à l'essai. (Je n'écris pas qu'il est à

laisser !) Je doute que le rapport officiel soit favorable, si j'en juge par tout ce que j'ai recueilli.

En terminant je ferai remarquer au collaborateur anonyme de la *France militaire* que, par une rencontre dont je me garderai bien de m'extasier, le *Journal des sciences militaires*, dans son « Mois militaire » de mars, a soutenu la même thèse que la « Chronique française » de la *Revue militaire suisse*. Pourquoi s'en est-il pris à celle-ci et non à celle-là ? Ajouterai-je encore que je lui ai adressé mon article et qu'il ne m'a pas fait l'honneur de m'adresser le sien ?

BIBLIOGRAPHIE

Revue de géographie. — A propos de la notice bibliographique consacrée dans notre livraison de février à *la guerre russo-japonaise* de M. le général Niox, la maison Delagrave nous informe que la *Revue de géographie*, dont il est question dans cette notice, n'a pas cessé de paraître.

« L'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme de la *Revue de géographie* qui a eu lieu le 19 octobre dernier a seulement décidé que cette revue paraîtrait désormais en un volume annuel qui sera publié cette année-ci le 1er décembre 1906 et aura une étendue de 450 à 500 pages ; il sera accompagné comme par le passé d'illustrations et de cartes et fera pour ainsi dire la synthèse de tout ce qui se sera passé dans l'année concernant la géographie, découvertes, commerce et voie de transport, colonisation, histoire politique, enseignement, bibliographie, etc. »

Notice sur le général de Bollemont, (1749-1815), par le lieutenant-colonel de JOINDU. — Un volume grand in-8° de 144 pages, avec 2 portraits. — Paris, Berger-Levrault 1906.

La piété « arrière-petit-filiale » du colonel d'artillerie Le Joindu a exhumé un très bon artilleur des armées de la Révolution ; mais elle n'a pas su rendre la vie à ce cadavre. C'est dommage : l'homme paraît avoir été intéressant. « Sa correspondance, très claire et très précise, fait ressortir son esprit de prévoyance, son souci constant des détails, sa parfaite connaissance des besoins et des ressources de l'arme ». Elle montre aussi des qualités morales, une tournure d'esprit, qui méritaient, semble-t-il, d'être mieux en relief.

L'auteur de la notice s'en est moins préoccupé que de dresser un « état des services » qu'il s'est borné à corser avec des développements d'ordre technique. Les gens du métier liront avec plaisir les renseignements qu'il donne sur le fonctionnement de l'artillerie il y a un siècle, sur l'emploi que les canonniers faisaient alors des bouches à feu, sur la façon dont était assuré l'attelage des pièces (si tant est qu'il fut assuré !). Mais tout cela a la sécheresse d'un procès-verbal, et, comme je le disais en commençant, la vie y fait défaut. E. M.